

LI AISONS LAIQUE S

75
3

ÉCOLE, QUELLES ÉGALITÉS ?

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES :**
LES CANDIDATS
S'ENGAGENT

**ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL :**
UNE FILIÈRE TOUJOURS
MAL AIMÉE

**ARCHITECTURE
SCOLAIRE :**
LEVIER DE LA
REFONDATION

ENTRETIEN :
FRANÇOIS DUBET
LIVRE SON ANALYSE
DU SYSTÈME SCOLAIRE

mars 2014
N° 311

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.fcpe75.org



LIAISONS LAÏQUES

revue de débats
et d'informations scolaires
et socioculturelles

MARS 2014
N° 311

éditeur
Fcpe PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laiques@fcpe75.org

directeur de la publication
Hervé-Jean Le Niger

rédacteur en chef
Luc Pasquier

comité de rédaction
Anne Coret
Bernard Dubois
Eve Heinrich
Marie-Hélène Notis
Jean-Jacques Renard
Isabelle Rocca

a également participé
à la rédaction de ce numéro
Chantal Samuel-David

photographies
Aden Architectes,
Bernard Dubois,
F. Bulle architecte,
Séverine Gélég,
Thomas Jorion,
Luc Pasquier,
Isabelle Rocca

photographie de couverture
Jean-Jacques Renard

conception graphique, maquette,
et secrétariat de rédaction
La-fabrique-créative
9 rue du Transvaal, Paris XX^e

Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression
Imprimerie Le réveil de la Marne
4 rue Henri Dunant Épernay

roulage
Presse pluriel
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XX^e

gérant
Stéphane Leray
com. paritaire
n° 0318 G 82847
dépôt légal à parution ISSN :
1623-5169
tirage
10 000 ex.



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Au cœur de la Fcpe	4
Échos et ruades	7

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Élections municipales à Paris.	9
Égalité garçons-filles	15
Projet professionnel.	16

VIE SCOLAIRE

L'architecture scolaire du futur	18
École Fatou-Kaba	22
Une exclusion annulée par la justice	24

ENTRETIEN

François Dubet.	26
-------------------------	----

CULTURE

Cinéma : « At Berkeley »	30
------------------------------------	----

RETROUVEZ-NOUS SUR :



www.facebook.com/FCPE.Paris



twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an : 7€, adhérents : 3,70€, soutien : 15€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :

FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris

Tél. : 01 42 65 05 98 - CCP : 1568939Z liaisons.laiques@fcpe75.org

MAIRIE DE PARIS



partenaire financier de la FCPE-Paris



Élections municipales sous tension

Les futurs élus au Conseil de Paris portent une responsabilité importante pour l'éducation à Paris. Le Conseil statue, dans sa configuration conseil municipal pour les 662 écoles maternelles et élémentaires, et dans sa configuration conseil général, pour les 115 collèges. Les têtes de listes républicaines, candidates aux municipales 2014, Anne Hidalgo¹ PS, Nathalie Kosciusko-Morizet

UMP, Christophe Nadjovski EELV, Danielle Simonnet FG ont répondu au questionnaire de la Fcpe Paris et aux questions du public lors d'un large débat le 8 mars à La Bellevilloise. Vous trouverez dans ce numéro leurs réponses, leurs engagements de campagne, leurs divergences de fond : architecture scolaire, réussite éducative, sectorisation, gratuité, sport scolaire, rythmes éducatifs, handicap, numérique, restauration scolaire, climat scolaire... Les promesses de campagne n'engagent que ceux qui y croient dit l'adage, mais nous saurons les rappeler au futur maire de Paris.

Le conseil régional Île-de-France, compétent pour la restauration scolaire dans les 471 lycées franciliens, a voté, les 13 et 14 février 2014, la mise en place progressive de la tarification au quotient familial d'ici 2016, avec 10 tranches. Nous saluons cet engagement de justice sociale, mais le tarif le plus bas à 1,50 € pour une rémunération familiale mensuelle à 549 €, reste beaucoup trop élevé. C'est l'Aide sociale à l'enfance versée par l'État qui devrait, nous dit le Cridf, pallier les difficultés des familles fragilisées. Or l'État se désengage de ses obligations sociales : le fonds social lycéen se réduit à peau de chagrin, les assistantes sociales ne peuvent plus assurer leurs missions essentielles faute de financement. Un consensus s'est dégagé au dernier Ciaen² (27 janvier 2014) pour demander une révision de cette politique au ministre de l'Éducation nationale, au nom des trois académies franciliennes.

Lors de la mise en place à l'école, par le ministère de l'Éducation nationale et celui des Droits des femmes, de l'outil *ABCD égalité*, destiné à lutter contre les inégalités filles-garçons, à déconstruire les stéréotypes (voir aussi page 17), une grande campagne de désinformation a été orchestrée. Les initiateurs de cette campagne ont appelé à une journée mensuelle de retrait des élèves de l'école, où on leur apprendrait la « théorie des genres » (sic), où on les initierait à l'homosexualité... La Fcpe qui n'a pas attendu cette campagne de dénigrement pour promouvoir l'égalité filles-garçons, la laïcité à l'école, a démenti vigoureusement ces allégations mensongères et grossières, et n'a pas tardé à recevoir des menaces, de même que les parents élus, « école par école, collège par collège, lycée par lycée ». La Fcpe-Paris a porté plainte, comme la plupart des Fcpe franciliennes et la fédération nationale. C'est la première fois dans l'histoire de notre fédération que celle-ci porte plainte contre « X » pour protéger ses adhérents. La Fcpe a reçu le soutien de Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, de François Weil, recteur de l'Académie de Paris, de Jean-Paul Huchon, au nom du conseil régional Île-de-France et d'Anne Hidalgo, première adjointe au maire de Paris.

Hervé-Jean Le Niger

1. Représentée au débat de la Bellevilloise par son porte-parole, Bruno Julliard

2. Conseil inter-académique de l'Éducation nationale

AU CŒUR DE LA FCPE

CLIMAT SCOLAIRE

Un des objectifs de la loi du 8 juillet 2013 est « *d'améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité* ». C'est-à-dire anticiper tout ce qui peut créer des tensions dans les écoles.

Sur cette question du climat scolaire qui sera au cœur du projet académique parisien 2013-2016, la Fcpe rappelle que si beaucoup d'arguments en faveur d'un « climat scolaire » positif se sont basés jusqu'ici sur la réussite des apprentissages, le « climat scolaire » possède pourtant une existence et une valeur en soi. Certes il faut agir sur ce climat pour améliorer la réussite scolaire, réduire les inégalités, faire baisser la victimisation, améliorer le moral des élèves et des enseignants. Mais également pour créer un cercle vertueux par l'enseignement de compétences sociales, de coopération entre pairs et enseignants, en permettant une stabilité émotionnelle : tout ceci constitue des expériences de socialisation indispensables pour une société harmonieuse. Dès lors, pourquoi ne pas

ENQUÊTE LECTORAT

Liaisons laïques est curieux de connaître l'opinion de ses lecteurs sur le journal. À cet effet, nous vous invitons à répondre à un questionnaire en ligne, accessible sur :

<https://fr.surveymonkey.com/s/LiaisonsLaïques>.



Toutes vos critiques (constructives de préférence) sont les bienvenues ainsi que vos suggestions, vos commentaires, vos idées... Merci d'avance de prendre le temps de répondre à cette petite enquête ! Nous vous en communiquerons bien entendu les résultats.

ENQUÊTE SUR LE COLLÈGE

La Fcpe75 a participé à l'enquête sur le collège (état des lieux, analyse de la situation et propositions) organisée par la Fcpe nationale. Bref résumé des débats.

« Changer le collège » soulève de nombreuses questions. Quelle pratique pour faire réussir tous les élèves ? Comment marier excellence et démocratisation ? Gérer la continuité pédagogique ? Favoriser les approches interdisciplinaires ?

Changer les contenus ne changera pas les pratiques. Le professeur doit manifester de l'intérêt pour l'élève, discuter avec lui. Les enseignants d'une même classe doivent se parler.

Le classement Pisa focalise les commentaires, mais c'est l'aggravation des inégalités qui est préoccupante. La fracture sociale est sur le point de casser l'école en deux. D'un côté, il y a les centres-villes, où se

effectuer dans chaque école primaire parisienne un « diagnostic » sur le climat scolaire, tel que le suggère et le décline le guide *Agir sur le climat scolaire à l'école primaire** qui vient d'arriver dans les écoles ?

La lecture des 53 pages de ce guide est presque réjouissante, tant elle suggère que tout est peut-être encore possible ! Bien « investies », de telles « enquêtes de climat scolaire » pourraient utilement permettre une prise de conscience générale. Permettre également d'objectiver les ressentis, de donner la parole à tous, de se situer, de déceler les points forts et les points faibles de l'école, d'identifier des pistes d'action. Mais la Fcpe suggère que le protocole d'enquête permette aussi de « sonder » élèves et parents ainsi que toutes les catégories de personnels... Avec évidemment des « retours sur enquête » auprès de chacun ! ■

* Consultable sur le site eduscol

ERRATUM

Marc Chevallier, auteur d'un ouvrage dont nous avons rendu compte dans *Liaisons laïques* n° 310, page 20, nous précise qu'il est professeur ressource Maseh (mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap), donc dépendant de l'Académie de Paris et non de la Mdph (maison départementale des personnes handicapées) comme nous l'avons écrit par erreur. Dont acte.



cultive une élite promise à un diplôme quasi-certain. De l'autre, il y a 1350 quartiers défavorisés.

La France a une spécificité : un système d'éducation nationale. Ne faudrait-il pas travailler sur un accompagnement local des établissements et non sur une réforme nationale ? « Un collège pour tous », oui, mais la manière d'y parvenir ne fait pas consensus. On ne peut plus ignorer la base. Chacun peut être acteur du changement. Parents, enseignants, élèves, personnels de l'éducation nationale, tous posent de bonnes questions. Il faut se mettre au travail, un travail collectif, où la place de chacun est reconnue. ■

RAMPONNEAU, LES BCD ET LES MUNICIPALES

À l'approche des élections municipales, les parents d'élèves élus Fcpe de l'école élémentaire Ramponeau (20^e) ont adressé une lettre ouverte aux candidats. Extraits.

« Quel est l'objet culturel le moins cher et le plus facile à diffuser largement ? Le livre ! Comment familiariser les enfants à la pratique régulière de la lecture ? En développant les bibliothèques bien sûr ! Mais cela ne suffit pas. On sait bien que les enfants ne fréquentent pas spontanément la bibliothèque, il faut pour cela un entourage familial favorable et un milieu socioculturel propice à cette pratique.

Heureusement, il y a l'école : tous les enfants y vont, et les écoles parisiennes sont dotées de BCD (bibliothèques centre de documentation) et de « bcdistes » recrutés et formés pour les faire vivre. Encore faudrait-il que ces BCD aient les moyens de proposer aux élèves des collections de qualité. Comment croire que le budget livre des BCD des écoles parisiennes soit de zéro euro ?

Certes, le centre Paris-Lecture approvisionne les BCD d'une sélection de livres choisis avec soin par des professionnels. Parfait, mais cela ne peut suffire. Les écoles ont

besoin d'un peu de liberté pour enrichir leur fonds localement.

Quel est l'investissement de la ville de Paris pour encourager la lecture des enfants à l'école ? Outre le centre Paris lecture et ses actions comme les « classes lecture », tout à fait intéressantes mais ne touchant qu'un petit nombre d'élèves, elle offre généreusement un chèque-livre de 15 € aux enfants de CE1 des écoles classées ZEP. Certes l'intention est louable de vouloir faire entrer un livre dans des foyers où il est parfois peu ou pas présent, mais cela ne suffit pas.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FCPE-PARIS

Le prochain congrès de la Fcpe-Paris se tiendra les :

24 et 25 mai 2014

au lycée professionnel du bâtiment Hector Guimard

19, rue Curial 75019 Paris

Moment important de la vie démocratique de notre fédération, tous les adhérents sont invités à y participer, soit directement, soit en s'assurant que leur conseil local a bien désigné des délégués pour les représenter. Outre les votes du rapport d'activité et des motions proposées par le conseil d'administration ou les conseils locaux, un travail en ateliers sera proposé aux congressistes sur un thème :

**Relations scolaires et partenariats éducatifs :
sortons du désenchantement !**

Nous vous attendons nombreux !

Hector Guimard (1867-1942), éminent représentant de l'Art Nouveau, est surtout connu pour la réalisation des bouches de métro parisiennes. Mais on lui doit aussi, entre autres, la construction du Castel Béranger, rue La Fontaine (16^e), l'école du Sacré-Cœur et la maison Coilliot à Lille. S'inspirant surtout de motifs végétaux, il utilise des matériaux aussi divers que la fonte, la brique, le verre et la céramique colorée.



« L'entrée du métro Porte Dauphine, réalisée par Hector Guimard »

Les CDI de collège bénéficient dans leur dotation globale d'un budget destiné à l'acquisition d'ouvrages neufs ou à des abonnements à des revues. Pourquoi les écoles primaires et maternelles parisiennes ne sont-elles pas elles aussi dotées d'un véritable budget, régulier, permettant de constituer au fil des années un fonds cohérent et vivant ?

Candidats aux prochaines élections municipales, si la lecture des enfants est un enjeu qui vous semble digne d'intérêt, quels engagements prenez-vous afin de doter chaque école d'un budget régulier destiné à l'achat de livres pour la BCD ? ». ■

LE LYCÉE AUTOGÉRÉ DE PARIS (LAP)

Le LAP est un lycée général géré par les élèves et les professeurs, préparant au bac général, proposant aussi des ateliers de pratiques artistiques et sportives, et offrant la possibilité de monter des projets collectifs. Les élèves, acteurs de la vie du lycée, participent aux commissions d'organisation, de ménage, de gestion, etc. Son cadre est conçu pour rendre possible un retour vers les apprentissages pour tout élève, quel que soit son parcours.

Pour s'inscrire au LAP, l'accord du conseil de classe pour le passage en 2nde générale n'est pas obligatoire, c'est lors des tests d'inscription que le niveau de l'élève est évalué. L'inscription en 1^{ère} est également possible.

L'inscription au LAP, effectuée par l'élève, comporte trois étapes. La commission accueil : une réunion de présentation a lieu une fois par mois d'octobre à mai. La présence des élèves est obligatoire. Inutile de prévenir, il suffit de se présenter au lycée à 11 h et d'assister à la totalité de la réunion jusqu'à 13 h. La présence des parents est possible, dans la limite des places disponibles. Les élèves ayant laissé leurs coordonnées à la fin d'une des réunions d'accueil sont contactés au mois de juin pour la suite de l'inscription, en deux étapes.

Le stage : les candidats passent 3 journées au lycée, début juin. Une matinée est consacrée à des tests, à la fois scolaires et plus personnels (rédaction d'un « parcours de vie », par exemple). Le reste du temps est occupé à des activités de groupe qui permettent de découvrir des grandes lignes du fonctionnement pédagogique ainsi que sa spécificité : gestion collective et implication civique. La motivation et la capacité

à participer au collectif sont prépondérantes.

L'entretien : à la suite d'un premier bilan de ces deux jours, un professeur et un (ou 2) élève ayant participé au stage reçoivent en entretien individuel les élèves susceptibles d'être inscrits. Ils font ensemble un bilan de leur vécu, de leurs impressions et de leurs envies. À l'issue de ces trois étapes, une commission d'harmonisation réunissant les enseignants et les élèves ayant encadré ces journées délibère sur l'ensemble des candidatures et donne une réponse à chaque candidat dans la semaine. ■

*Les réunions d'accueil de l'année 2014
auront lieu de 11 h à 13 h
les jeudis 13 mars, 10 avril et 22 mai.*

*Lycée autogéré de Paris, 393,
rue de Vaugirard 75015 Paris.*

Site : www.l-a-p.org

LAP! UN ROMAN D'APPRENTISSAGE

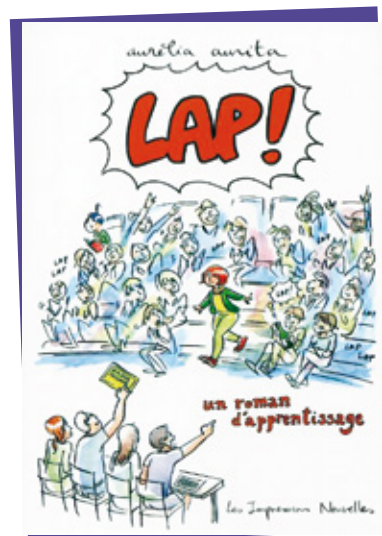
Peut-on tomber amoureux d'un lieu ? C'est l'histoire que nous raconte Aurélia Aurita, apprentie reporter BD qui débarque un beau jour de mai dans un lycée pas comme les autres... Un lycée sans proviseur ni surveillants, autogéré par les professeurs et les élèves, où les décisions se prennent par vote à main levée et où il n'y a ni notes ni obligation d'assister aux cours...

Jeunes punks, rappeurs en herbe, clowns-nés, enfants sauvages, fils de PDG ou de saltimbanques, toutes ces identités cohabitent pour former la communauté du LAP, celle des Lapiens et des Lapiennes.

L'auteur a partagé pendant un an le quotidien de ces jeunes. Elle les a vus grandir et faire l'apprentissage de la vie en collectivité, entre tours de ménage et tours de vote. Elle a partagé leurs joies, leurs chagrins et leurs émerveillements. Elle nous raconte le LAP de l'intérieur, à travers un portrait intimiste qui déborde le cadre du reportage pour devenir une réflexion sur la passion et l'engagement.

LAP! Un roman d'apprentissage est le premier volet d'une trilogie. Les

deux autres volumes seront publiés en 2015 et 2016. ■



Edition Les impressions Nouvelles.

144 pages, 15 €.

EXCLUSION DÉFINITIVE, EN BELGIQUE AUSSI...

En novembre dernier, Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, présentait officiellement son rapport d'activités 2012-2013 aux députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les constats qu'il dresse, le nombre trop élevé d'exclusions scolaires (évalué à 3000), souvent pour une accumulation de petits faits : « L'analyse des situations révèle un seuil de tolérance en baisse constante à l'égard des comportements jugés inconvenants et difficiles dans les écoles ». Le délégué se dit convaincu que les principes fondamentaux, tels que le respect des droits de la défense, de proportionnalité, de gradation des sanctions, ne sont pas toujours respectés lors des procédures d'exclusion.

Certains parlementaires ont peu apprécié... Quant à la ministre de l'enseignement, Marie-Martine Schyns, tout en déplorant la réalité décrite par le rapport, elle n'estime pas nécessaire de revoir le cadre légal existant.

Pour mémoire, en France, la Fcpe demande à faire examiner les demandes d'exclusions définitives par des personnes extérieures à l'établissement. ■

TOUS À POIL

Après les propos du président de l'UMP, Jean-François Copé, contre un livre destiné aux enfants du primaire, *Tous à poil*, la ministre de la santé Marisol Touraine a affirmé : « On n'a pas besoin d'un retour à l'ordre moral ». Elle ne comprend pas « en quoi un livre qui montre ce que sont les différences entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes, pose une difficulté ». Ce livre pour enfants, fustigé par Jean-François Copé, est en rupture de stock, bien que retiré de la liste des « outils pédagogiques » conseillés. La polémique fait vendre, même dans la littérature jeunesse...

À poil le bébé ! Bon d'accord. À poil les voisins ! Euh... À poil la boulangère ! Ben... À poil le policier ! Vraiment ? ! Mais à quoi se préparent donc tous ces gens qui quittent leurs vêtements, les uns soigneusement, les autres de façon plus expéditive ? Une visite médicale ? Non. Une séance de pose aux Beaux-Arts ? Pas du tout. Un essayage de maillot de bain ? Ah ! Pas loin... Les personnages sont saisis en pleine action sur ces doubles pages sans décor, où seuls quelques détails laissent présager la chute finale : le bonheur simple d'une baignade (tous à poil !) dans la mer. ■



Tous à poil,
de Claire Franek et Marc Daniau
Éditions du Rouergue. 40 pages,
15,10 €. Coup de cœur des Libraires.

LA CHANCELLERIE ÉPINGLÉE

La Cour des comptes recommande dans son rapport annuel de supprimer la Chancellerie des universités de Paris, déficitaire depuis 2005. La Cour décrit en effet cet

établissement public comme « un gestionnaire de patrimoine inefficace » et « un opérateur de l'État inutile ». Avec ses 60 agents et un budget annuel de 14 millions d'euros, la Chancellerie des universités de Paris a été créée en 1971 pour gérer le patrimoine des 13 universités franciliennes issues de l'unique université de Paris, en 1968. Les universités de la capitale possèdent notamment 63 appartements rue Jacob et rue de Lille, en plein Paris chic, le château Richelieu en Touraine, la « villa Finaly » à Florence, une forêt, des vignes, etc. Les magistrats dénoncent une procédure d'affectation des logements parisiens « peu transparente ». Une révélation va faire sursauter les étudiants parisiens : « Une dizaine de locataires de ces appartements ont un lien avec les ministères de l'Éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et ont pu accéder au parc locatif de la Chancellerie grâce à leurs fonctions ». ■

TOMBOY

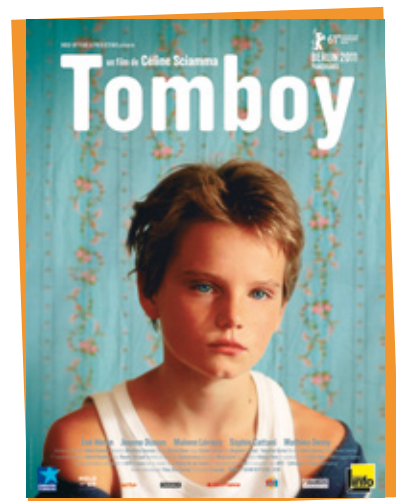
Les réalisateurs de la Société des réalisateurs de films (SRF) sont indignés de la campagne nauséabonde dont est l'objet le film « Tomboy » de Céline Sciamma. Les milieux traditionalistes qui demandent son retrait du programme d'éducation artistique École et cinéma avancent comme à leur habitude des arguments moralistes que l'on pensait relever d'un autre âge. Les réalisateurs de la SRF rappellent leur liberté de création, ainsi que la liberté pédagogique des enseignants qui chaque jour étudient des œuvres de fiction, ne sauraient être remise en cause. Ils ont demandé aux ministres de l'Éducation nationale et de la Culture de mettre rapidement et fermement un terme à cette polémique. Et ils ont assuré de leur soutien total la réalisatrice de « Tomboy », Céline Sciamma, ainsi que le réseau École et cinéma et les enseignants qui doivent pouvoir continuer de diffuser le film dans un climat apaisé au plus vite. ■

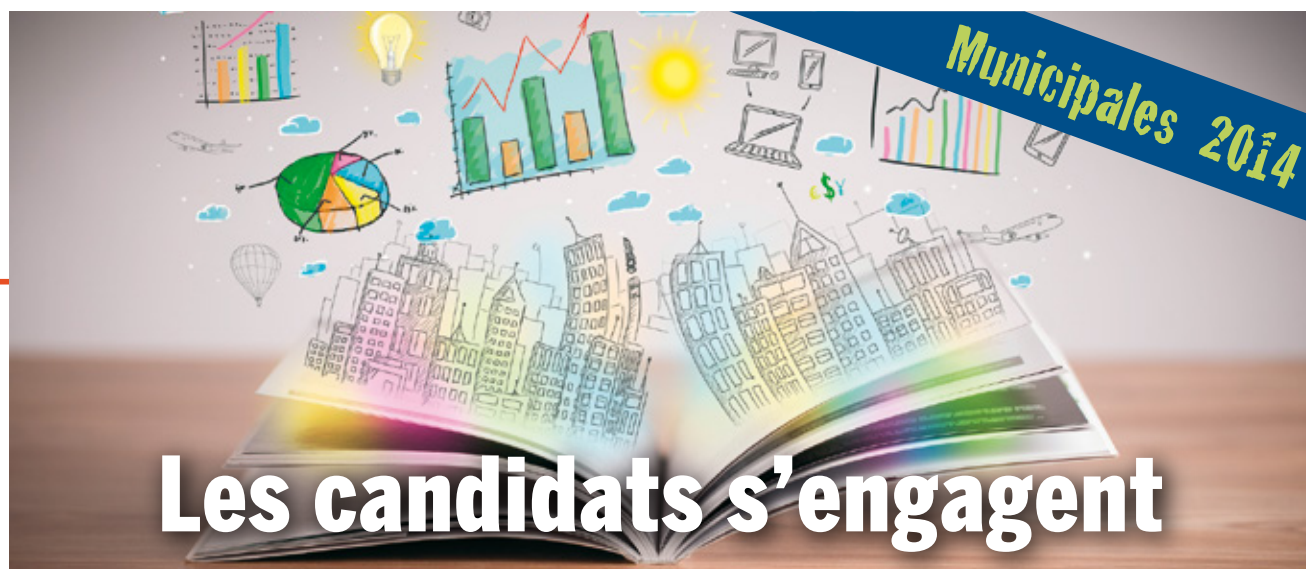
UNE CINÉMATHEQUE MENACÉE

Après-guerre, les pionniers de la télévision, devinant son futur impact sur la société, rêvaient que le petit écran devienne l'école du xx^e siècle. L'éducation à l'image est un travail de longue haleine et un exercice subtil. Une institution méconnue, la cinémathèque Robert Lynen (17^e), joue à cet égard un rôle essentiel depuis près de 90 ans. Elle est cependant menacée de disparaître, faute de crédits pour sa mise aux normes ! Un comité de soutien initié par la Scam a été créé pour sauver cette salle et relancer le projet pédagogique d'éducation à l'image et au cinéma en programmant les œuvres du fonds riche de 4000 supports 16 et 35 mm. ■

FICHAGE : TOUJOURS PLUS !

Le Bulletin officiel du 20 février annonce : « Il est créé au ministère de l'Éducation nationale un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Fiche de renseignements administratifs » dont l'objet est de permettre la mise à jour des fiches administratives des élèves du second degré ». Ce nouveau fichier contient des renseignements sensibles comme les numéros de téléphone de tous les élèves de France ou la profession du responsable légal ! Si l'administration des collèges et des lycées a besoin de ces informations, notamment pour être en contact avec les familles, quelle est l'utilité d'un tel fichier national ? ■





Interrogés par la Fcpe-Paris (cf. *Liaisons laïques* n° 310), les quatre principaux candidats à la mairie de Paris ont fait part de leurs projets concernant l'école à Paris. Voici une synthèse de leurs réponses, regroupées par thème. L'intégralité des textes est accessible sur le site de la Fcpe-Paris.

1. ARCHITECTURE SCOLAIRE

Anne Hidalgo (PS) Depuis 2001, 36 écoles ont été construites et près de deux milliards d'euros ont été investis. Dès la rentrée 2014, deux écoles (Dombasle et Macdonald), une annexe au collège Citroën et le collège Paris Nord Est ouvriront leurs portes. Sont aussi prévues la restructuration et extension du groupe scolaire Dupleix/Cardinal Amette, l'ouverture d'une nouvelle école dans le 13^e, la livraison d'un collège et de 3 écoles dans la ZAC Clichy Batignolles (17^e), le désenclavement des écoles Du Clos dans le 20^e, etc. En parallèle, nous investirons dans les quartiers densément bâtis, y compris en surélevant les bâtiments existants si nécessaire.

La Ville délègue chaque année de l'ordre de 25 millions d'euros aux mairies d'arrondissement afin qu'elles décident, des opérations d'entretien des écoles. Dans le second degré, nous veillerons à la réalisation des travaux influant directement sur le quotidien des élèves : sanitaires, espaces de récréations, réfectoires

Notre objectif est que les collèges du futur soient 100 % numériques et que les établissements scolaires répondent aux exigences de durabilité (matériaux, énergies renouvelables, végétalisation...).

Nous favoriserons la création d'accès séparés à des lieux polyvalents (CDI, préaux etc.) utilisables hors temps scolaires par les parents, les jeunes ou les associations.

La Ville accompagne depuis un an l'ouverture de classes de Toutes Petites Sections dans les quartiers populaires. Je souhaite amplifier ce dispositif, avec davantage de personnels municipaux, spécifiquement formés, et du mobilier adapté.

Enfin, l'inclusion des enfants en situation de handicap reste une priorité. Les enfants scolarisés en milieu ordi-

naire sont aujourd'hui trois fois plus nombreux qu'il y a six ans. Depuis 2001 la Ville développe un maillage d'établissements accessibles. 20 % des écoles accessibles aujourd'hui, 30 % prévus en 2020. Il faut aussi accroître les efforts en direction des autres formes de handicaps (sensoriels, mentaux, psychiques). Enfin, je développerai un espace numérique de ressources et d'ap-

pui, et je mettrai en place un parcours de la maternelle au lycée pour une éducation bilingue en LSF et LPC.

Nathalie Kosciusco-Morizet (UMP) : 25 % du patrimoine scolaire parisien est surdimensionné, en parallèle, certaines classes sont surpeuplées. Je veux donc, en premier lieu, remédier à cette incohérence.

Je souhaite mettre en œuvre une politique de travaux du patrimoine scolaire cohérente et au plus près des territoires. Dans ce cadre, je compte doubler l'effort consenti pour la rénovation des locaux scolaires et créer deux collèges d'ici 2020. Je souhaite que les bâtiments scolaires soient exemplaires, d'un point de vue énergé-



tique et phonique, satisfaisant aux Plan Climat.

Dans le cadre de mon plan, « *Capitale Zéro perturbateur endocrinien* », j'engagerai une campagne de mesures et de contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants (établissements scolaires, crèches et équipements sportifs).

Outre la mise en accessibilité des bâtiments, il faut repenser l'accompagnement des élèves en situation de handicap. La Ville, avec l'Académie de Paris et la Mdp, doit mettre tout en œuvre pour favoriser leur inclusion.

Enfin, je m'engage à sécuriser davantage les établissements scolaires. Les parents doivent pouvoir compter sur l'école pour protéger leurs enfants.

Christophe Najdovski (EELV) : La politique et les travaux d'amélioration du patrimoine scolaire existant : la Commission éducative d'arrondissement aura pour mission de dresser le constat de l'état de l'accessibilité du bâti et de faire des propositions pour améliorer l'accessibilité de l'existant.

L'architecture du futur : son esprit et le programme de construction par arrondissement : le bâtiment scolaire devra intégrer les nouvelles normes du plan climat. L'architecture de l'école devra être au service des élèves sur le plan pédagogique mais aussi sanitaire : des locaux dotés de matériel audio-visuel ; des lieux de réunion pour les assemblées coopératives d'enfants ; un mobilier ergonomique ; des parois amovibles permettant de réunir plusieurs unités classe ou de constituer de petites unités pour un travail personnel ou par petits groupes ; un tableau numérique par classe ; une classe numérique par école.

Accueil des moins de 3 ans et des enfants en situation de handicap : notre objectif est de construire un service public parisien de la petite enfance permettant aux enfants de s'épanouir, aux parents de concilier vie professionnelle et familiale, et à la collectivité de réduire les inégalités sociales. Au cours de la dernière mandature, près d'une centaine de crèches supplémentaires ont été créées, soit 4500 places d'accueil. Nous proposons de créer 6000 places supplémentaires, de créer une aide à l'emploi pour les assistantes maternelles et de poursuivre le développement des Relais assistantes maternelles (RAM).

Par ailleurs, le service public parisien d'accueil doit proposer à tous les enfants en situation de handicap un accueil adapté notamment au sein de structures d'accueil classiques. Pour ce faire, les équipes doivent être renforcées, le dispositif des psychomotriciens doit être étendu à l'ensemble de Paris et un centre de ressources interne doit être créé. En complément, la Ville doit renforcer son

soutien aux établissements spécialisés accueillant un tiers d'enfants en situation de handicap, dans le secteur associatif, mais aussi en créant de telles structures en gestion municipale (sur le modèle de la crèche municipale inaugurée dans le 19^e en janvier 2014). De même, l'accessibilité des bâtiments doit être achevée, le programme de dépistage et la coopération avec les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) doivent être renforcés.

Investissements et aménagements pour accompagner l'ARE : la priorité est de pérenniser les efforts d'ores et déjà importants qui ont été faits dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs. Les écologistes souhaitent changer les horaires à l'école maternelle, qui ne sont pas adaptés aux plus jeunes enfants ; renforcer la formation des animateurs et des Asem ; ouvrir les ateliers périscolaires aux enjeux écologiques.

Danielle Simonnet (FG) : Le premier rôle des communes vis-à-vis de l'école est d'assumer la responsabilité des bâtiments, de leur entretien et de leur rénovation. Il y a là un levier extrêmement important de la politique de la Ville, complémentaire de l'action de l'Éducation nationale. L'enseignement est en effet directement dépendant des conditions dans lesquels il se déroule.

Or, force est de constater que les locaux sont aujourd'hui inadaptés à la démographie parisienne galopante. Nous dénonçons la baisse des dotations de l'État et les économies annoncées sur les équipements publics.

Élus, nous assumerons le recours à l'emprunt pour financer l'investissement dans les services publics. L'État a une dette aux Parisiens (transferts de charge non compensées) de l'ordre de 2 milliards d'euros qui permettrait un plan ambitieux d'investissement, notamment en équipements publics. Nous sommes la seule force politique à exiger son remboursement. Un programme de reconstruction des écoles pose également la question de la maîtrise du foncier à Paris et de la lutte contre la spéculation immobilière.

La question des locaux est l'un des problèmes principaux de l'ARE, et son application précipitée à la rentrée 2013 n'a pas permis de réfléchir aux aménagements nécessaires. Nous proposons l'insonorisation des préaux et des cantines. Trop souvent exigus et bruyants, ils sont un facteur supplémentaire de fatigue.

Nous souhaitons également développer les projets d'équipements passifs, c'est-à-dire des bâtiments produisant au moins autant d'énergie qu'ils en consomment, comme l'école Binet (18^e) ou la crèche de la Croix-Nivert (15^e). L'inventivité de l'architecture est aussi un moteur



Nathalie Kociusko-Moriset
à la Belvédéroise



Danielle Simonnet à la Belvédéroise

pour l'éducation. Exemple : inclure dans la construction des préaux des gradins pour transformer instantanément un lieu banal en salle de spectacle ou agora collective, comme à l'école Vitruve (20^e).

Pour ces plans de rénovation, nous refusons le cadre des partenariats publics -privés (PPP) mis en place par la Ville ces dernières années. La baisse des dotations de l'État n'encourage pas les investissements !

2. NUMÉRIQUE

AH : Les Espaces numériques de travail (ENT) permettent déjà de partager des contenus et allégeront bientôt les cartables. L'objectif est d'équiper progressivement toutes les écoles. Le déploiement de l'ENT à l'ensemble des collèges a quant à lui déjà été voté par le Conseil de Paris, la dernière vague étant fixée à mars 2015.

Le maintien d'un pilotage conjoint avec le Rectorat est nécessaire pour donner sens au projet parisien mais également pour une efficacité optimale à l'échelle de chaque établissement. Nous poursuivrons le comité de pilotage « place des parents dans l'ENT ». Les services à développer le seront en lien avec les demandes des usagers, même si certains sujets comme les manuels numériques nécessiteront un pilotage national.

Je tiens par ailleurs à rappeler les efforts du Département en matière d'équipement des collèges en NTIC avec notamment l'achat de 1990 tableaux numériques et vidéoprojecteurs depuis 2006 soit un taux d'équipement moyen de 17 dispositifs par collège. Cette mandature aura également permis de remettre à niveau les dotations informatiques des écoles : ainsi, en cette année 2014, les services achèvent le déploiement du Très Haut Débit dans les maternelles et élémentaires de la Ville, ainsi que le doublement des dotations informatiques des écoles décidé en 2008.

CN : Nous poursuivrons la collaboration avec l'Éducation nationale, développerons la numérisation de l'ensemble des écoles et collèges, accélérerons le déploiement des ENT, assurerons la connexion très haut débit dans tous les établissements, multiplierons les accords avec les éditeurs pour tester les contenus, proposerons à chaque enfant d'avoir un « e-correspondant » à l'étranger, prélu à des échanges internationaux et au développement des langues et des cultures étrangères

NKM : Je poursuivrai le déploiement des ENT, vrais outils au service des élèves, des parents et des ensei-

gnants. La refonte de l'offre périscolaire que je propose comporte un volet de structuration de l'offre pédagogique dans de nouveaux domaines, dont le numérique. J'envisage la création d'un « Conservatoire municipal du numérique », où seraient dispensés un certain nombre de matières, telles que l'encodage, la création d'applications et de réseaux sociaux, la création de jeux vidéo, etc.

DS : Équiper les élèves en ordinateur portable est-il une opportunité pédagogique ou un simple outil électoraliste efficace ? Ce type d'initiative doit être lancé en partenariat avec l'Éducation nationale et les équipes enseignantes : le numérique est un moyen au service de la pédagogie et non une fin. Le déploiement de nouveaux outils n'a de sens que si les enseignants se les approprient vraiment. Ce n'est pas à la collectivité d'imposer ses vues.



Bruno Julliard (pour le PS) à la Bellevilloise

3. RÉUSSITE ÉDUCATIVE

AH : Je tiens à mettre en place un pacte local de lutte contre le décrochage scolaire, notamment au collège en prêtant des salles de classe aux services de soutien scolaire gratuit que nous aurons labélisés, en organisant un grand rendez-vous de l'orientation pour accompagner les jeunes de 3^e ou encore en leur offrant chaque

année 1000 stages au sein de l'administration municipale.

Concernant les parcours scolaires individualisés, je souhaite poursuivre, dans le cadre du Groupement d'intérêt public (GIP) de la Réussite éducative, notre partenariat avec l'Éducation nationale, la CAF et la Préfecture de Paris. La Ville de Paris a également soutenu la mise en place par le Rectorat, en septembre 2013, d'études dirigées pour les écoles en éducation prioritaire : d'ores et déjà, 40 % des CM1 et CM2 des écoles les plus fragiles sont touchés. Je souhaite étendre ce dispositif tout en veillant à la complémentarité entre enseignants et animateurs.

Concernant la prise en compte des troubles psychiques des enfants et des adolescents, je souhaite, outre les actions du GIP réussite éducative, développer les partenariats avec les associations spécialisées, en lien avec le Rectorat et la Mission Santé Mentale, afin de proposer une prise en charge globale à ces jeunes et leur famille. Nous favoriserons notamment l'acquisition des bons comportements, la prévention de la violence, le dépistage des troubles de l'apprentissage, des handicaps, et la lutte contre l'obésité, en renforçant les programmes « Paris Santé Nutrition » et « Paris Santé Réussite ». Enfin, je considère que la place des familles dans l'école

et l'accompagnement des parents les plus fragiles est une des clés de la réussite des élèves. Aussi, nous développons les actions de médiation familiale et des lieux d'accueil, ainsi que le parrainage de proximité. Nous accompagnerons les parents en instituant des rencontres avec les enseignants, en présence d'interprètes pour les non francophones. Nous envisageons l'extension du dispositif « Paris Collèges Familles ».

NKM: La réforme des rythmes scolaires a été un rendez-vous manqué de la municipalité sortante, qui s'est empressée de la mettre en place sans penser en amont à l'intégrer dans le système éducatif et périscolaire.

Je veux que toutes les ressources municipales jouent un rôle dans l'éducation des enfants. Conservatoires, musées, théâtres, bibliothèques, équipements sportifs, etc., sont autant de richesses que la Ville doit mettre à profit, en complément de l'offre associative. La mobilisation des moyens municipaux pour les ateliers éducatifs permettra notamment d'assurer leur gratuité.

La ville de Paris dispose par ailleurs d'un corps de professeurs diplômés dont je veux renforcer le rôle, pour lutter contre le décrochage scolaire, souvent dû au découragement des élèves. Je souhaite ainsi refondre l'offre périscolaire autour de la culture, du sport, des langues étrangères, du numérique et du soutien scolaire.

Cette remise à plat s'engagera dès mon élection, pour une mise en place en septembre 2015 ; elle débutera par une concertation avec les professeurs et les parents, qui sont encore les mieux placés pour envisager les conditions de vie des enfants. Je veux inscrire le périscolaire et les ateliers dans le cadre du projet pédagogique sous l'autorité des professeurs et directeurs.

J'encouragerai enfin les établissements à se forger une identité propre pour que les élèves soit fiers de leur école/collège. Les écoles primaires pourront se doter d'un nom à leur initiative. Les projets ou événements originaux des collèges seront soutenus financièrement par le Département. Les élèves retrouveront ainsi le goût d'aller dans une école qui les respect et qu'ils respectent.

Dans cette perspective, je veux maintenir la faculté pour les familles de choisir le collège de leur(s) enfant(s), même si le principe d'affectation selon le lieu de résidence doit demeurer.

CN: Les résultats scolaires aux évaluations dans le primaire montrent que pour 3 catégories sur 4, les résultats des élèves Parisiens sont bien inférieurs aux moyennes nationales (de 5 à 8 points) avec des écarts entre arrondissements (mesurés sur les taux de réussite au BEPC de 2008 à 2012) considérables.

Aussi, nous ferons de l'encadrement éducatif offert aux élèves une priorité, en favorisant la continuité de l'aide sociale à l'enfance entre le primaire et le secondaire, et en renforçant les dispositifs d'aide à la parentalité.

DS: La réussite des élèves est du ressort de l'Éducation nationale. Même si nous nous engageons fortement pour donner aux élèves les meilleures conditions de scolarité, nous ne souhaitons pas nous substituer aux enseignants ni à l'Éducation nationale !

Concernant la prévention du décrochage : c'est l'Éducation nationale qui a les principales clés en main : effectif par classe, nombre d'heures de soutien ou de cours en petits groupes, formation des enseignants. C'est dans le suivi des élèves au sein même de l'établissement que se joue la prévention du décrochage. Nous sommes opposés à toute réponse en termes répressifs, par exemple la suspension des allocations familiales. Le traitement du décrochage ne peut se faire que dans un dialogue constructif avec l'élève et sa famille. nous sommes prêts à engager la Ville dans les plateformes de lutte avec les différents partenaires.

Soutien aux familles : rappelons que la distance entre les parents et l'école est d'abord liée à l'expérience scolaire des parents eux-mêmes. Le fait de ne pas maîtriser le français ajoute évidemment à la difficulté. Il convient de permettre leur implication, notamment en favorisant le recours à des interprètes.

Sur l'avenir du dispositif « Paris Collèges Familles », rapprocher les familles de la communauté scolaire des collèges grâce à la mobilisation de centres sociaux de proximité est une bonne chose, dès lors que des moyens y sont consacrés durablement. Un des objectifs principaux devrait être de lutter contre le contournement de la carte scolaire et la fuite vers le privé, qui minent un service public très inégalitaire à Paris.

Enfin, la présence de personnels de santé est fondamentale dans les collèges, notamment lorsqu'ils sont dotés de dispositifs spécifiques (Ulis, Segpa, etc.). Il faut que l'ensemble des établissements soient dotés d'un infirmier à temps plein. C'est à cette condition que les politiques de prévention auront une réelle efficacité.

4. RESTAURATION SCOLAIRE

AH: Après avoir harmonisé sur tout Paris les tarifs de cantine sur la base des ressources des familles, nous avons signé avec chaque caisse des écoles des contrats d'objectifs afin de les soutenir dans le recours aux produits issus de l'agriculture biologique et labellisés afin de respecter les objectifs du plan climat. Par ailleurs, nous



Christophe Najdovski à la Bellevilloise

avons réformé le mode de financement des caisses des écoles afin de tenir compte des spécificités socio-économiques de chaque arrondissement. Je souhaite aller plus loin encore et que d'ici à 2020, 50 % de la nourriture servie soit d'origine biologique et labellisée. Pour ce faire, je souhaite que, dans une logique métropolitaine, nous développions des partenariats avec les agriculteurs d'Île-de-France afin que l'essentiel des aliments soit d'origine locale et de qualité.

Nous continuerons également à soutenir les caisses des écoles et les mairies d'arrondissements dans leur politique d'investissement afin de rendre les réfectoires plus agréables et moins bruyants. Enfin, je soutiendrai auprès des présidents des caisses, la participation des représentants des parents d'élèves au comité de gestion des caisses afin de garantir la démocratie et la transparence de celles-ci.

NKM : Le plan pour « Paris, Capitale Zéro perturbateur endocrinien » propose de généraliser le bio dans les cantines, sans impact financier pour les parents. L'équipe sortante s'était engagée à un objectif de 30 % de bio dans les cantines d'ici 2014, mais n'a pas atteint son objectif dans 18 arrondissements. Mon objectif est de parvenir à 30 % de bio en volume dans les cantines à mi-mandat et à 35 % d'ici 2020. Je souhaite que les parents puissent s'impliquer davantage dans la caisse des écoles.

CN : Nous souhaitons 30 % de produits bio dès 2014, et 50 % de produits durables (agriculture bio, paysanne et de proximité) d'ici 2020. Nous voulons pour cela négocier avec les prestataires de la délégation de service public et travailler directement avec le Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France lors du retour à la gestion directe que nous souhaitons. Les repas devront également être préparés au plus près des cantines.

La Commission éducative d'arrondissement aura pour mission de constater la fréquentation des écoles et des collèges ainsi que la qualité nutritionnelle des repas.

Par ailleurs, les écologistes prônent la démocratie participative. Des représentants de chaque école et de chaque collège de l'arrondissement seront tirés au sort ou élus au sein du collège des parents.

Nous souhaitons également améliorer le confort acoustique dans les restaurants scolaires, le niveau sonore moyen des cantines étant de 85 dB, c'est un enjeu de santé publique !

Enfin, nous souhaitons que soit pérennisée une politique tarifaire solidaire, fondée sur le quotient familial.

DS : Notre réflexion sur la restauration scolaire tourne autour de plusieurs axes :

L'équilibre alimentaire et l'éducation à la nutrition. Les repas doivent contribuer à l'équilibre alimentaire des élèves, ce qui est d'autant plus nécessaire dans les quartiers populaires. Pour améliorer la qualité des repas, nous travaillerons avec les parents d'élèves et la Caisse des écoles dans une démarche d'implication citoyenne. Nous ferons de la restauration scolaire un des leviers de promotion et de développement de l'agriculture paysanne et biologique. Nos élus s'engagent à assurer des approvisionnements privilégiant les circuits courts, l'agriculture biologique et paysanne et les produits de saison. Nous étudierons sous la prochaine mandature la création de régies communales agricoles.

Nous nous félicitons de la politique d'unification tarifaire de la Ville de Paris et la mise en place de tarifs réellement progressifs sous la dernière mandature. Nous souhaitons cependant aller plus loin. Le droit à un repas est un droit fondamental et nous devons arriver à terme à la gratuité de la cantine pour tous.

Dans le cadre de la promotion des services publics, nous défendons la (re)municipalisation des services cédés au privé. Nos élus rétabliront en régie publique la gestion des cantines scolaires. Nous avons aussi l'ambition de faire de la Ville de Paris un employeur exemplaire. Notre programme comporte l'embauche de 4000 fonctionnaires, ce qui implique la titularisation de tous les surveillants et animateurs qui supervisent les repas.

5. GRATUITÉ

AH : L'école de la République doit accueillir tous ses enfants, sans discrimination. Je conforterai les actions engagées depuis 2001 : tarification au quotient familial, bouclier social, aides aux familles, etc. Afin de réduire le coût de la rentrée scolaire, la Ville fournira aux enfants des classes élémentaires une trousse munie des fournitures essentielles. Et pour que chaque collégien ait l'occasion d'aller au moins une fois en Europe lors de sa scolarité, je lancerai un plan « Erasmus Collège ». La Ville de Paris s'engagera également à mettre en place un label

pour que les jeunes Parisiens bénéficient d'un service de soutien scolaire gratuit de qualité.

Concernant l'aménagement des rythmes, je souhaite à nouveau m'engager clairement : la gratuité de ces temps est une chance pour les petits Parisiens, mais la réorganisation des temps scolaires ne doit pas grever le budget des familles. Cette conviction profonde nous a conduit à travailler au financement de la réforme à long terme, grâce notamment à un important partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui contribue à ces dispo-



Paul Raoult, président national de la Fcpe à la Bellevilloise, avec Stéphane Leray

sitifs à hauteur de 95 M€ sur les quatre prochaines années.

CN : La politique éducative doit s'attacher à réduire les inégalités entre les enfants et à prendre en compte les difficultés familiales. Les écarts constatés s'aggravent à l'entrée au collège. Nous souhaitons nous concentrer sur l'encadrement éducatif, la continuité de l'Aide sociale à l'enfance entre le primaire et le secondaire, ainsi qu'au développement des dispositifs d'aide à la parentalité.

L'école est gratuite et à ce titre, les fournitures scolaires fongibles (cahiers, stylos) ou durables (livres) sont fournies par la commune aux écoles.

Nous souhaitons également élargir les heures d'ouverture des écoles afin de favoriser les activités associatives.

Dans le cadre de l'ARE, de nouvelles activités périscolaires sont proposées aux enfants. Nous nous engageons à pérenniser leur gratuité.

DS : Nous défendons une conception de la gratuité d'émancipation qui repose sur des ressources et des biens communs à toute la société (eau, énergie, éducation). La gratuité est donc une démarche solidaire. Son coût est pris en charge par le collectif, par un financement indirect fondé sur l'impôt. C'est pourquoi les fournitures comme les activités scolaires et périscolaires doivent demeurer gratuites. À plus long terme, la cantine scolaire doit également le devenir.

Concernant l'ARE, dans la perspective du maintien des ateliers, nous sommes pour en maintenir la gratuité.

6. SPORT SCOLAIRE

AH : Qu'il s'agisse des temps scolaires, péri ou extrascolaires, les enfants de Paris doivent pouvoir bénéficier d'un accès varié aux pratiques sportives. Entre 2008 et 2014, 600 millions d'euros ont été consacrés à la réalisation et l'entretien de nos équipements. Cet investissement sera poursuivi par un plan pluriannuel de modernisation, de rénovation et d'entretien de nos 400 équipements sportifs. Je souhaite par ailleurs engager un effort exceptionnel pour rénover nos piscines et favoriser l'apprentissage de la natation. Un effort particulier devra également être fait en direction des sports mixtes et des activités sportives pour les jeunes filles.

NKM : Je souhaite engager un plan de rénovation systématique des équipements sportifs municipaux en concentrant les moyens sur le sport de proximité plutôt que sur les projets pharaoniques. Au total, ce sont 170 M€ qui seront investis, soit plus du double de ce qui a été consenti au cours du dernier mandat.

En 2010, un dispositif « cours le matin, sport l'après-midi » a été expérimenté. Je souhaite relancer la discussion avec l'Académie, les chefs d'établissement et les

associations de parents d'élèves pour prolonger ce dispositif.

CN : La réforme des rythmes éducatifs est une formidable opportunité pour développer la pratique sportive, notamment les disciplines légères (badminton, ping-pong), praticables à l'intérieur des écoles.

À Paris, la pratique sportive se heurte à une pénurie d'équipements. Dans chaque arrondissement, nous demandons la piétonisation d'au moins une rue, afin de la dédier aux activités de sports et de loisirs, au bénéfice des associations et des écoles.

Une priorité de la prochaine mandature est de remettre à niveau le parc de piscines et d'en créer de nouvelles.

DS : Développer une politique d'éducation populaire par le sport constitue un levier essentiel au service de l'émancipation.

Nous consacrerons l'essentiel du budget des sports aux équipements de proximité et au sport amateur. Nous reviendrons sur les délégations de service public en matière de sport.

Équipement de quartier, l'école pourrait permettre à nombre d'habitants de (re)venir à une pratique sportive gratuite, et renforcer les liens sociaux.

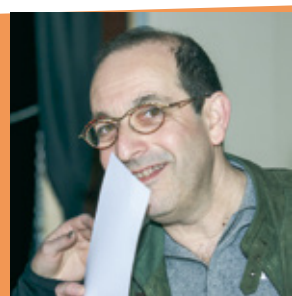
Un sportif dépense 250€ par an de moins en frais médicaux qu'un non-sportif. Le sport a donc également des effets positifs sur l'équilibre des comptes sociaux.

7. MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

AH : L'école de la République doit être l'école de tous : chaque maternelle, chaque élémentaire, doit être le creuset où se noue notre pacte républicain, le lieu d'apprentissage, de socialisation et de rencontre de la jeunesse d'un quartier. Cette priorité fait bien entendu écho aux objectifs ambitieux de construction de logements sociaux que j'ai présentés, afin que les familles puissent s'installer et rester à Paris. Paris Métropole pourra être le cadre d'expérimentation de secteurs communs avec les communes limitrophes.

Si la carte de l'éducation prioritaire est aujourd'hui définie par l'État, la Ville continuera à soutenir en priorité les élèves les plus fragiles (boursiers, non francophones, élèves de Segpa, d'Ulis, etc.). C'est déjà le cas pour tous les dispositifs dépendant de la Ville : nous appliquons les mêmes critères prioritaires aux écoles « assimilées » qu'aux écoles officiellement labellisées.

Je souhaite qu'un dispositif de conservatoire hors les murs permette aux petits Parisiens de bénéficier d'une initiation musicale à l'école. Les écoles de musique associatives et les centres d'animation seront soutenus. La Philharmonie devra aussi prendre toute sa place dans la démocratisation de la musique. Je développerai l'éducation à l'image et aux œuvres d'art, les résidences d'artistes dans les écoles et les collèges et les jumelages avec les lieux culturels.



Jean-Jacques Hazan
à la Bellevilloise

CN : Au niveau des écoles primaires, le secteur scolaire sera renforcé et les dérogations scolaires attribuées en fonction de considérations professionnelles.

Les ZEP sont un dispositif d'égalité républicaine - « donner plus à ceux qui ont moins ». Les crédits attribués aux ZEP seront relevés afin de donner aux équipes éducatives les moyens de leurs objectifs pédagogiques.

L'ouverture des locaux scolaires le soir et le week-end permettra un meilleur accès à la culture et aux activités sportives pour tous les enfants.

Nous proposons également de : revoir la politique d'information et de promotion des musées de la Ville de Paris ; développer les journées type « journée du patrimoine » le week-end, avec accès gratuit à tous les musées de la ville ; développer les « nocturnes » de certains musées ou institutions culturelles ; systématiser les visites des « grands » musées de Paris pour les élèves.

DS : L'une des missions de l'école est d'œuvrer à compenser les inégalités. Nous soutenons l'idée d'un observatoire parisien des inégalités scolaires, car la multiplication des dérogations brise la mixité sociale et renforce la concurrence entre les établissements.

Nous défendons l'éducation prioritaire et la modulation des crédits de la Ville en fonction du classement des établissements.

Les inégalités entre collèges, et plus encore entre lycées parisiens, sont socialement inacceptables. Une offre d'enseignement professionnel sérieuse doit être maintenue à Paris.

Durant la dernière mandature, nous avons bataillé pour que soit maintenu au moins un lycée général technologique et professionnel dans chaque bassin. Nous avons également défendu les Centres d'information et d'orientation (CIO).

8. RESPECT DES TEMPS DE L'ENFANT ET CLIMAT ÉDUCATIF

AH : Je souhaite renforcer les logiques de parcours et de mise en cohérence des différents temps de l'enfant, travailler à des déclinaisons locales du Projet éducatif Parisien, en veillant notamment à offrir des temps ludiques et de repos aux plus petits.

Ces actions s'appuieront sur une présence renforcée des adultes dans les écoles. L'important déploiement de personnels débuté en 2013 se poursuivra jusqu'en septembre 2015. À ce titre, 300 Asem supplémentaires intégreront les maternelles. Les élémentaires bénéficieront de normes d'encadrement abaissées. En parallèle, les efforts de stabilisation des animateurs seront poursuivis, alors que la Ville amplifiera la formation des agents travaillant au contact des enfants.



Les ARE viennent s'ajouter aux nombreuses activités péri et extrascolaires déjà existantes, comme les ateliers bleus ou le dispositif « action collégiens » que je souhaite voir perdurer.

Les adjoints éducatifs d'Action collégiens ont d'ailleurs aussi pour mission de faire du lien entre les établissements scolaires, le quartier et les familles. J'entends préserver leur rôle d'accompagnement des jeunes dans leur découverte du monde par des sorties, des voyages, des actions de sensibilisations à la citoyenneté ou encore d'aide à l'orientation. Je souhaite que les agents du dispositif Action collégiens soient formés à la médiation par les pairs, afin de prévenir les situations de tensions mais aussi développer davantage encore l'éducation à la citoyenneté des jeunes Parisiens.

CN : L'offre d'activités péri et extra scolaires : elle sera maintenue et développée. Nous souhaitons que l'éveil à la nature, au développement durable, les questions d'alimentation, de biodiversité, ou encore des programmes de visites sur la culture et le patrimoine soient développés. Nous favoriserons les jumelages entre écoles, avec la province et l'étranger, notamment Rome, Berlin et San Francisco qui sont jumelées avec Paris.

Le taux d'encadrement des enfants sera augmenté.

La dynamisation du dialogue entre les partenaires éducatifs : il est primordial de travailler en concertation avec la mairie, les parents et les enseignants sur le contenu des temps libérés et de travailler sur la qualité de l'animation. C'est ce que nous proposons de faire au sein des Comités éducatifs locaux.

Le partenariat avec les organisations d'éducation populaire : il sera favorisé par la concertation au sein des Comités éducatifs locaux dans lesquels les organisations d'éducation populaire auront toute leur place.

DS : Nous sommes convaincus qu'il est intéressant d'alléger la journée des enfants, de mieux étaler les cours sur la semaine et l'année, de prendre en compte leurs rythmes biologiques. Retenue par presque toutes les organisations syndicales et de parents d'élèves, la réforme Peillon a été imposée à marche forcée dans un simulacre de concertation.

La mairie défend l'idée que les ateliers contribuent à la réussite scolaire. Absurdité : la réforme augmente l'amplitude de la journée des élèves et donc leur fatigue ! Ces ateliers devaient enrichir le rapport aux savoirs et aux apprentissages. Mais ils ont été plaqués à la va-vite dans les écoles, sans concertation avec les équipes enseignantes, empilés comme des divertissements et non contribuant à un projet éducatif global émancipateur.

La Ville de Paris rechigne à dé-précariser les animateurs. Nous défendons la titularisation des agents et nous refuserons le recours à des entreprises privées.

Une scène sociale qui entretient les stéréotypes

Pour ceux qui auraient encore quelques doutes, le couperet est tombé : le rapport

« Lutter contre les stéréotypes filles-garçons », publié en janvier 2014 par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, dresse un constat sévère sur la reproduction et l'entretien des stéréotypes dans l'Éducation nationale.

« L'école conforte les inégalités entre les filles et les garçons. (...) Les contenus et outils d'enseignement sont défavorables aux filles. (...) Les attitudes enseignantes peuvent avoir un effet négatif sur l'ambition et la confiance en soi des filles. (...) La socialisation des filles et des garçons, dans le cadre scolaire, alimente l'idée que l'espace public est masculin. »... Telles sont quelques-unes des conclusions sans appel de ce rapport.

Partant du constat que les inégalités entre hommes et femmes perdurent malgré de nombreuses lois votées, les auteurs du rapport démontrent que la recherche d'égalité bute sur les attitudes et les rôles sociaux. En réfléchissant de manière transversale sur les stéréotypes entre filles et garçons, dans l'enfance et l'adolescence, en couvrant l'ensemble de leur vie quotidienne, ils confirment que ces stéréotypes freinent la marche vers l'égalité hommes-femmes. Parmi eux, de nombreux sont véhiculés voire réactivés dans le cadre scolaire. Autant de « micro-incitations » qui orientent subrepticement les comportements des jeunes en étant porteurs de différenciations infondées et, finalement, d'inégalités. Chacune a l'air insignifiante mais leur somme rend chacun de nous moins libre.

Le chapitre 3 du rapport décortique « les inégalités et discriminations filles garçons dans les outils pédagogiques, les pratiques éducatives et la socialisation scolaire ». Ce qui doit alerter pour faire réagir collectivement parents, enseignants et décideurs publics ? Dès l'école maternelle, on constate une catégorisation très marquée entre filles et garçons (attentes en termes de comportement, de sociabilité, d'évaluation et d'autonomie). Et les manuels, comme les programmes scolaires, restent fortement prisonniers des stéréotypes de genre.

L'AMBITION SCOLAIRE DES FILLES AFFAIBLIE

Parmi les constats les plus glaçants du rapport, celui qui donne à voir « des attitudes enseignantes qui affaiblissent l'ambition scolaire des filles ». « Les enseignants ont en moyenne 44 % d'interactions avec les filles contre 56 % avec les garçons ». Ils développent « souvent de façon involontaire » des attentes et des comportements différenciés face à eux. Malgré – ou en raison de – leur adhésion en apparence plus forte aux normes scolaires (attention, discipline, respect de l'autorité, etc.), les filles pâtissent d'une moindre attention des enseignants. En résulte une moindre confiance en elles, ainsi qu'une autocensure en termes notamment de choix des filières sélectives. Malgré leur meilleure réussite¹, quand elles se jugent très bonnes en maths, seules 6 filles sur 10 vont en S contre 8 garçons sur 10.

Pour cette école, qui transmet bel et bien un « curriculum caché » et s'avère encore à bien des égards un lieu d'apprentissage de comportements sexués figés, le rapport volontairement militant avance des recommandations pour « libérer l'architecture des choix » (développer les binômes mixtes en classe, contractualiser un cahier des charges pour les manuels, favoriser la mixité des filières, sanctionner les violences à caractère sexiste...). Quelques pistes encore un peu minces mais qui montrent la nécessité d'une action volontariste « sur tous les fronts » pour que nos enfants, filles ou garçons, ne soient plus limités dans leurs choix de scolarité et de vie.

Isabelle Rocca

AU FIL DES DÉPÊCHES

Savate boxe française au féminin

Samedi 1^{er} février, Inès, Jennyfer et Lily, de l'association sportive du collège Beaumarchais, ont participé aux 24h du sport féminin. Il s'agissait de promouvoir la pratique de la savate boxe française au féminin. Accompagnées de leur professeur d'EPS et du principal du collège, les trois jeunes filles, qui ont débuté la boxe française en septembre, ont ainsi pu s'entraîner avec des boxeuses de niveau national, sous la direction de Marion Trouillet, championne du monde assaut. Une journée qui restera dans les mémoires de ces trois licenciées Unss.

Une fille peut-elle être maçon ?

« La danse est-elle réservée aux filles ? Une femme peut-elle être maçon ? » : Vincent Peillon et Najat Vallaud-Belkacem ont présenté à des écoliers un projet d'apprentissage de l'égalité homme-femme qu'ils souhaitent généraliser. La ministre chargée des Droits des femmes explique que le dispositif a vocation à « lutter contre toutes les autocensures », car « même des garçons peuvent souffrir de ne pas accéder à certains métiers, comme ceux de la petite enfance ».

Site ABCD de l'égalité

Un site internet « ABCD de l'égalité », élaboré par le Cndp*, donne accès à des ressources pédagogiques et une formation a été mise en place dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe). « Des études montrent qu'on ne note pas de la même façon la copie d'un garçon et d'une fille, qu'on ne donne pas la parole de la même façon dans une classe à un garçon ou une fille », a rappelé Vincent Peillon.

* Centre national de documentation pédagogique

1. 71 % des filles et 61 % des garçons d'une même génération ont obtenu le baccalauréat en 2010

www.strategie.gouv.fr/blog/

15



AU FIL DES DÉPÊCHES

Orientation choisie

Symboliquement, le ministre a fait paraître au Journal Officiel du 9 janvier le décret autorisant l'expérimentation du « dernier mot à la famille ». Ce texte, prévu par la loi d'orientation, donne à l'élève s'il est majeur ou ses parents la décision finale en matière d'orientation. Notons qu'aucun établissement parisien ne figure dans la liste des collèges où le dispositif sera expérimenté.

Décrochage :
objectif atteint pour Peillon

Le ministre a tenu ses engagements. C'est le message que Vincent Peillon a tenté de faire passer le 8 janvier à l'occasion d'un séminaire national de lutte contre le décrochage. Le nombre de décrocheurs remis en formation a doublé en 2013 atteignant 20 000 jeunes. Mais le fléau reste bien présent avec au moins 140 000 jeunes qui quittent l'école sans réelle formation.

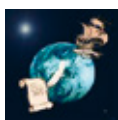
Drogues en hausse

Selon l'enquête annuelle de l'OFDT*, l'usage des drogues s'intensifie chez les lycéens. « Les années lycée constituent un temps de poursuite de la diffusion et d'intensification des usages de tabac, d'alcool et de cannabis », écrit l'Office qui détaille les consommations selon leur type et les filières d'enseignement.

* Observatoire français des drogues et des toxicomanies

L'Onisep lance
Ma voie Pro Mobile

Destinée aux collégiens comme aux élèves de lycée professionnel ou aux apprentis, l'application Ma voie pro mobile répond à toutes les questions sur la voie professionnelle de façon interactive et attrayante grâce à de nombreuses vidéos. Ma voie pro mobile présente les formations, les métiers, les débouchés professionnels et fait le lien avec les établissements de formation.



Une filière toujours mal aimée

Dans certains collèges, à l'issue de la 3^e, un tiers, voire la moitié des jeunes sont orientés en filière professionnelle.

Un pourcentage très important. Et une filière où la Fcpe est peu représentée et dont elle appréhende donc mal les enjeux et les problèmes, au-delà de l'image négative qu'elle véhicule.

Ce que l'on sait, c'est que ce type d'orientation reste trop souvent considéré, sauf dans quelques filières prestigieuses, comme une orientation par défaut, une sanction « parce que l'élève n'est pas capable, n'a pas le niveau pour poursuivre un enseignement général » : un refrain trop fréquemment entendu en conseil de classe, et à la suite duquel disparaissent dans un monde « inconnu » (de la Fcpe) jusqu'à deux tiers des jeunes, et leur famille. Avec parfois des retours étonnants de parents démunis - « la machine a décidé »...

C'est un paradoxe dans la mesure où ce type d'orientation devrait être perçu et vécu comme un choix cohérent en fonction de la personnalité de l'élève, de son parcours et de ses aspirations. L'enseignement professionnel permet de mieux explorer des savoirs spécifiques, autres que disciplinaires et abstraits, de se familiariser avec un domaine d'expertise professionnelle à l'intérieur duquel, dans le cadre d'études supérieures ou de formation continue, toute évolution est possible.

Cette dévalorisation de l'enseignement professionnel est une absurdité, d'autant plus inadmissible que cette orientation, perçue comme une orientation par défaut, est mal préparée, mal assumée. Ce qui a souvent pour conséquence une démotivation des jeunes, des échecs, des décrochages.

ORIENTATION-SANCTION

Cet état de fait est confirmé par un rapport de la Cour des comptes, réalisé à la demande de l'Assemblée nationale, rendu public le 14 décembre 2012. Portant sur les Académies de Lille, Rennes et Toulouse, le rapport souligne la persistance de nombreux dysfonctionnements dans l'orientation des élèves en fin de collège : « 1) Une perception trop fréquente de l'orientation - par les élèves, les familles et les enseignants - comme une sanction des résultats scolaires, et non, conformément aux orientations affichées par l'éducation nationale, comme la construction du choix d'un parcours de formation. 2) Une contradiction entre l'affirmation par l'éducation nationale de « l'égalité de valeur » des trois voies de formation et la valorisation de fait des voies générale et technologique. 3) En conséquence, une orientation vers la voie professionnelle fréquemment décidée par défaut pour les élèves les moins bien notés ».¹

Certaines difficultés rencontrées les jeunes et leurs parents tiennent probablement en partie à la diversité et à la complexité de l'offre de formation et au fait que les parents ne sont pas suffisamment, ou trop tardivement, préparés à aborder la question de l'orientation avec leurs enfants, mais aussi à communiquer sur ces questions avec l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Cependant au delà de ces raisons objectives et auxquelles il est possible de remédier, d'autres a priori sont en jeu qu'il est urgent d'analyser et de déconstruire.

UNE ÉTUDE QUALITATIVE

Fin 2012, la Fcpe-Paris, après une réflexion en commission ouverte aux adhérents, a travaillé avec le Comité régional Fcpe Île-de-France pour lancer à la rentrée 2013 une étude portant sur l'orientation, le vécu et les perspectives des élèves dans les filières professionnelles des lycées franciliens. L'objectif de cette étude qui se déroulera sur trois années scolaires - 2013-2016 - est de revaloriser l'enseignement professionnel, de contribuer à l'amélioration des

choix d'orientation effectués par les jeunes et de leur donner une meilleure connaissance des métiers et des voies de formation.

La première partie de cette étude, qui couvre l'année scolaire 2013-2014, porte sur l'orientation. Les deux phases suivantes suivront le cheminement des jeunes au cours de leur formation en lycée professionnel, puis les éventuelles difficultés rencontrées à l'issue de ces parcours.

Cette étude est le fruit d'un double constat : le manque de retour sur le sujet des premiers concernés. En effet, les parents des jeunes orientés en filière professionnelle sont rarement adhérents de la Fcpe, laquelle a donc peu d'information. Par ailleurs les parents qui sollicitent la Fcpe ne le font qu'en cas de difficulté, lorsque l'orientation n'est pas conforme à leur projet initial notamment. Les informations transmises à la Fcpe sont donc très partielles et disparates. Elles ne reflètent pas la réalité et la complexité de ce qui se passe sur le terrain. La Fcpe Île-de-France a donc souhaité approfondir la question.

PRINCIPE DE L'ÉTUDE

Il existe un nombre impressionnant de données chiffrées relatives à l'orientation. Elles ne rendent toutefois pas compte de la manière dont les jeunes et les parents vivent et perçoivent les procédures d'orientation. C'est pourquoi il a été décidé de procéder à une enquête qualitative. Cette enquête ne prétend pas être exhaustive. Elle cherche, à travers un échantillon représentatif d'établissements scolaires franciliens, à recueillir les avis et les perceptions de la communauté éducative sur l'orientation.

Les publics ciblés sont les jeunes et leurs parents, mais également les principaux de collège, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation psychologues et enfin les professeurs principaux de classes de 3^e.

Il s'agit de comprendre la manière dont familles et élèves vivent ces questions mais aussi de confronter leurs visions à celles des autres personnels de l'Éducation nationale, pour disposer d'une vision plus globale et plus juste des processus d'orientation.

Les premières séances de travail ont permis d'élaborer une trame, pour la conduite d'entretiens individuels avec chaque type d'acteur concerné.

L'étude privilégiera l'entretien semi-directif, qui permet de mieux appréhender la complexité d'une réalité sociale et laisse libre cours aux réponses des enquêtés, avec leurs mots, et des détails faisant sens selon eux. Il évite par conséquent d'orienter les réponses. Au cours du troisième trimestre 2012-2013, des entretiens exploratoires ont été menés dans des établissements où la Fcpe est représentée, pour préciser les thématiques les plus pertinentes.

La première phase de l'étude porte sur les huit départements d'Île-de-France : quatre établissements pour l'Académie de Paris, huit pour l'Académie de Créteil et huit pour l'Académie de Versailles, soit vingt collèges au total. Cette étude sera menée auprès d'un panel d'établissements scolaires comprenant au moins, pour chaque département, et dans la mesure du possible : un collège rural, un collège dont la population est majoritairement populaire, un collège dont la population est socialement mixte, un collège dont la population est majoritairement favorisée.

L'analyse des données issues de cette enquête de terrain permettra de mieux cibler, identifier les difficultés récurrentes et les incompréhensions des parents d'élèves et leurs origines. La finalité de cette étude est d'améliorer la qualité de l'information que la Fcpe met à disposition des familles concernées. L'objectif est de sensibiliser davantage les parents d'élève et de les amener à une réflexion plus en amont dans la scolarité de leur enfant afin qu'ils puissent davantage être acteurs de ce processus.

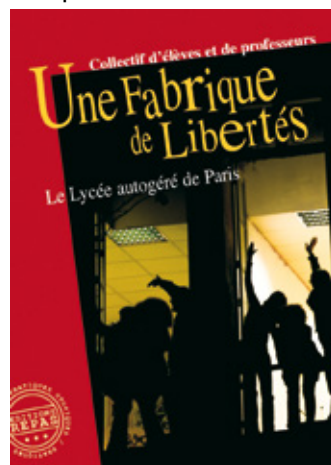
L'objectif est aussi fondamentalement de contribuer à faire des propositions pertinentes et concrètes pour améliorer la manière dont les parents d'élèves et les jeunes se saisissent de ces questions.

Eve Heinrich

AU FIL DES DÉPÊCHES

LIVRE : UNE FABRIQUE DE LIBERTÉS

Quand un lycée réinvente l'éducation. Depuis 1982, existe à Paris un lycée public autogéré. Unique en son genre, le lycée autogéré de Paris (LAP) a relevé le défi d'un fonctionnement collectif pris en charge par les professeurs et les élèves. Gestion du lieu, libre fréquentation, assemblées générales régulières, régulation des conflits par la commission Justice, mais aussi interdisciplinarité, voyages, pédagogie alternative, ateliers artistiques et recrutement des profs par cooptation, sont quelques-unes des caractéristiques de cet établissement pas comme les autres.



Éditions Repas,
Collection Pratiques utopiques,
juin 2012, 430 pages, 23 €

1. Cour des comptes, *l'orientation à la fin du collège : la diversité des destins scolaires selon les académies*, décembre 2012, p. 12-13. Sur : www.ccomptes.fr/index.php/Publications

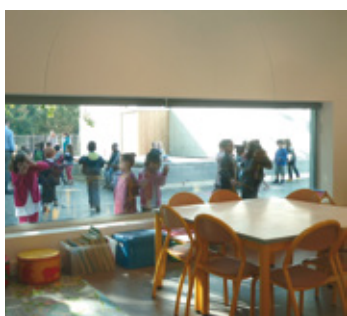
Un levier majeur de la refondation



JOUER SUR LES MATIÈRES, DONNER À COMPRENDRE L'ARCHITECTURE

Pourquoi de plus en plus d'école utilisent-elles le bois comme matériau, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur ? « Ce n'est de mon point de vue pas tellement pour des raisons techniques car nous avons beaucoup de matériaux aussi efficaces quel que soit l'objectif recherché. C'est surtout parce que ça correspond à un manque de nature qu'il faut combler », précise Cyrine Busson. L'essentiel réside dans l'ambiance créée par le jeu des matériaux et des couleurs. « Le béton brut est mal apprécié. Il rappelle pourtant l'élément minéral de la nature. Mais là aussi il faut apprendre aux petits et aux grands à l'apprécier, à le toucher. Qui sait que ce sont les Romains qui les premiers ont systématisé dans l'Antiquité la construction en béton, alors appelé opus caementicium ? » Cyrine Busson n'hésite pas à confier son secret espoir : « qu'un jour on puisse vraiment sensibiliser les élèves à l'architecture, à ses savoir-faire et à son importance sociale, que cela passe par les programmes ou par le biais d'activités périscolaires au sein de l'école (comme cela se fait déjà au sein des CAUE, Pavillon de l'Arsenal, Maison de l'Architecture) ».

Plans, photos et croquis
© Aden Architectes
(A. Olujic-C. Busson associés)



Une fenêtre à hauteur d'enfant.

Futur des espaces scolaires et espaces scolaires du futur : la double question de la restructuration et de la construction des écoles, collèges et lycées fait à Paris figure de défi, si l'on considère le prix du foncier et l'augmentation de la population scolaire... Mais il s'agit d'un enjeu majeur pour accompagner la refondation. Si l'on reconnaît désormais le lien entre espaces scolaires et qualité des apprentissages, beaucoup reste à faire pour élaborer collectivement une pensée commune – Éducation nationale, collectivités territoriales, architectes et usagers – sur l'architecture scolaire, nécessaire à l'évolution des pratiques pédagogiques et des relations scolaires.

Entretien avec Cyrine Busson, de l'agence Aden Architectes, spécialisée dans les bâtiments scolaires, pour évoquer les contours d'une architecture scolaire ambitieuse et innovante à Paris.

Liaisons laïques – Malgré des avancées, on connaît mal encore aujourd'hui l'influence de l'architecture scolaire sur la réussite effective des jeunes.

Comment intégrez-vous cette dimension dans votre réflexion professionnelle ?

Cyrine Busson – Soyons clairs, ce n'est pas le bâtiment qui apportera en tant que tel la réussite scolaire, mais il peut y contribuer. Un enfant ou un adolescent qui n'aime pas « son école » aura du mal à aimer « l'école », et en tant qu'architecte, nous gardons toujours cela à l'esprit. Pour chaque bâtiment, neuf ou restructuré, nous nous posons sans cesse la question du bien-être des enfants et enseignants. Le cahier des charges est très technique : les exigences sont celles de la sécurité et de la fonctionnalité, du confort visuel et acoustique, de l'accessibilité aux PMR¹. C'est d'ailleurs la base et s'il est bien respecté, cela donne un établissement de qualité. Mais on ne peut pas, on ne doit pas faire l'économie d'une réflexion sur le « ressenti » des usagers d'un bâtiment scolaire. C'est pour cela que le terme d'« espace » est bien celui qui convient, car il oriente la réflexion sur les modes d'appropriation et de partage.

Expliquez-nous quelle est votre marge de manœuvre et surtout vers quoi vous cherchez à aller en termes d'espace « idéal »...

Notre rôle est de « mettre en plans et volume » le programme très complet de l'Académie mais notre influence réside dans le fait que nous avons la possibilité de jouer sur le choix des dispositions des locaux sur un terrain, des caractéristiques des espaces de circulations, de donner tel ou tel esprit au bâtiment, intérieur comme extérieur. Et ce travail traduit inévitablement un mode de pensée quant à ce qu'est un lieu d'enseignement, tout comme une maison peut traduire un mode de vie. Un bâtiment révèle toujours une conception du « comment enseigner/comment apprendre ». Idéalement il faut surtout des espaces d'enseignements propices à l'apprentissage : c'est-à-dire des classes aidant à la concentration des enfants, simples d'usage, bien éclairées, bien protégées de la chaleur, du froid ou du bruit de l'extérieur, sans fantaisies architecturales inutiles, mais sans être austères pour autant.

Il faut aussi se rappeler que si un enfant n'aime pas son école c'est qu'il ne s'y sent pas « libre » mais contraint. À Paris, comme dans d'autres grandes villes, on a beau être contraints par les mètres carrés trop rares et trop chers, il faut absolument accorder aux jeunes des espaces « non contraints », des espaces visuellement contrôlables pour les encadrants mais

qui permettent à chaque enfant de se détendre, et surtout à chaque adolescent d'interagir avec ses pairs sans se sentir contrôlé. L'idée c'est qu'ils n'aient pas envie de "fuir" le collège ou le lycée dès que les cours sont finis, que les couloirs et les halls ne soient pas de simples lieux de circulation pressée... Qu'il s'agisse de faire du neuf ou de restructurer, il faut leur créer des espaces qu'ils pourront s'approprier pour discuter, échanger en groupes, travailler à deux ou trois, comme des bornes avec des bureaux pour deux ou trois élèves. Il faut prévoir des espaces intimes, comme des alcôves, où les enfants puissent s'isoler, se documenter, réfléchir, apprendre à leur rythme.

Pour apprécier son école il faut pouvoir se l'approprier, qu'elle réponde à certaines de ses attentes d'enfant ou d'adolescent. Pour permettre un apprentissage serein, l'espace doit pouvoir être investi paisiblement : là avec étonnement devant une fenêtre qui donne à voir quelque chose de l'extérieur grâce à un cadrage recherché, là sous la douceur d'une lumière changeante au fil des heures de la journée, là grâce à la courbe d'un nouveau garde-corps qui n'est plus vécu comme une grille enfermant...

Pouvez-vous nous expliquer, avec quelques exemples très concrets, en quoi l'architecture scolaire peut influencer vraiment les pratiques pédagogiques ou les relations entre élèves et enseignants, voire le climat scolaire général ?

La plupart des établissements scolaires, même parmi les plus récents, restent marqués par un modèle éducatif finalement dépassé mais qui continue d'irriguer les représentations des décideurs politiques. On dit par exemple que les parents doivent rentrer dans l'école mais combien de constructions ou restructurations récentes ont prévu un espace qui permette de les recevoir ailleurs que dans un couloir ou assis en classe sur une chaise d'enfant quand l'enseignant est appuyé sur son bureau ? Les textes parlent de travail en petits groupes, d'accompagnement personnalisé, mais on continue de faire l'impasse sur des petites salles pour du travail en groupes restreints. On avance que les enseignants vont être plus présents sur la semaine en dehors de leurs heures de cours mais on ne prévoit pas, comme cela existe dans d'autres pays, des espaces individualisés et aménagés du point de vue informatique pour qu'ils puissent tranquillement préparer leurs cours, corriger les copies, remplir les bulletins... L'architecture scolaire ne fera pas tout mais sans elle on ne fera pas bouger les choses ! Il est important que les utilisateurs, jeunes et adultes, prennent du plaisir à être dans un lieu et à y demeurer, un peu comme un deuxième « chez soi ». Le plaisir des élèves à fréquenter un établissement rejaillit toujours sur les enseignants, et inversement. Idem pour les autres catégories de personnels, cantinières, concierge... On le constate dans toutes les écoles, de la maternelle au lycée : quand on fait une rentrée après des gros travaux par exemple, c'est fascinant de voir les visages s'éclairer et les sourires perdurer. Quand on repasse pour régler quelques derniers détails techniques, les gens nous disent : « C'est un vrai plaisir maintenant de venir le matin ! », « Depuis ces travaux, les gens ont l'air plus détendu »...

Prenons l'exemple des classes : c'est quoi une salle de classe du futur ? Qu'est-ce que ça peut changer entre un enseignant et un élève ?

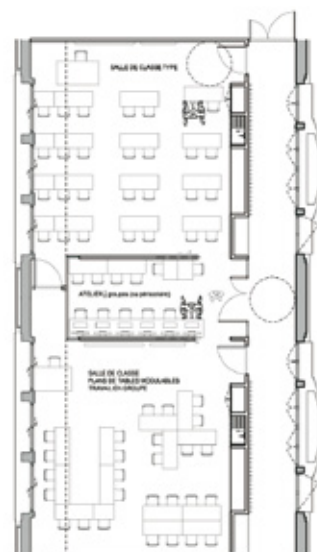
Il suffit de demander à nos enfants à quoi ressemble leur classe du CP à la terminale pour se rendre compte que l'enseignement frontal est plus que jamais la règle ! Il y a des classes fermées sur elles-mêmes, des places assignées à chacun et le regard de l'élève est polarisé vers l'enseignant qui délivre un savoir. Si l'on veut changer ça, il faut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs et qui marche. Pour développer de nouvelles pratiques pédagogiques, une réflexion sur les configurations spatiales s'impose. En sachant que nos actuelles réglementations incendie, sévères mais rassurantes, ne nous permettent pas de tout faire. Il faut concevoir des espaces flexibles et modulaires, des classes plus ouvertes. Pour une école sans place assignée aux enseignants, où la classe n'est plus l'alpha et l'oméga de la pratique



Introduire des volumes en courbe lors des restructurations-extensions permet de s'insérer avec harmonie et modernité dans l'environnement.



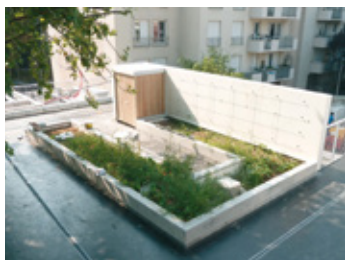
Concept de mobilier « alcôves de travail » et espaces ouverts.



Exemple possible de création d'un espace mutualisé pour deux classes dans le cadre d'une restructuration d'un établissement type Jules Ferry.



Cabanon, potager pédagogique



QUELQUES RÉALISATIONS RÉCENTES À PARIS :

- École maternelle, Dalle des olympiades, 13^e (restructuration créant un signal au milieu des tours)
- École 45, rue de la Tour d'Auvergne, 9^e (un jardin pédagogique sur le toit)
- École maternelle Zac Masséna, 13^e (école sous logements et sur un théâtre avec des classes semi-ouvertes)
- École maternelle Rue Pajol, Paris 18^e (couleurs ultra-vives qui s'adressent directement aux enfants)
- Groupe Scolaire Lamoricière, Paris 12^e (extension bâtiment sur cours, toiture en pente végétalisée)
- Restructuration de l'Hôtel Wendel en école élémentaire, Paris 9^e (une école dans un hôtel particulier)
- Extension-restructuration de l'école 27 rue de Reuilly, 12^e (chaleur du bois et métal pour le centre multimédia)
- Collège bd Mc Donald, 19^e (grands entrepôts reconvertis pour un quartier en devenir - chantier en cours)
- École poly. Claude Bernard, 18^e (escalier futuriste ; larges circulations)
- École sup. Boule 12^e (restaurant panoramique, ateliers de qualité)



Groupe scolaire Lamoricière - Archi5
© photo Thomas Jorion

éducative mais un espace parmi d'autres, à côté par exemple des fameux 3C, ces « centres de connaissance et de culture », destinés à devenir le cœur des futurs établissements scolaires français. Pour en faire un lieu où d'autres adultes peuvent intervenir sur des temps périscolaires ou de loisirs en lien avec la vie de la cité. Par exemple, on pourrait proposer dans le premier degré des « espaces ateliers » entre deux classes : au lieu de deux classes de 60 m², on repartitionne l'ensemble avec deux classes de 50 m² et un espace mutualisé de 20 m² entre les deux. Un lieu pour mettre en activité les enfants par petits groupes, pour les arts plastiques, l'informatique ou encore pour l'accompagnement dans le cadre du nouveau dispositif « plus de maîtres que de classes ». On peut aussi imaginer des classes plus ouvertes : pas forcément sans murs, comme on l'évoque souvent de manière un peu radicale, mais avec des parois coulissantes pour laisser le choix aux équipes pédagogiques d'aménager l'espace en fonction des différents temps éducatifs. Redéfinir les espaces scolaires, éducatifs, c'est l'occasion de modifier en profondeur les relations de pouvoir, d'autorité au sein de l'institution scolaire, de s'adapter à l'évolution de la société.

Quand on construit une école ou qu'on la réhabilite, qui consulte-t-on ? Les enfants ont-ils leur mot à dire ?

Les architectes ont un cahier des charges très précis et tout est très encadré d'un point de vue technique. Et force est de constater que l'on n'écoute pas assez les enseignants... Alors imaginez les enfants ! Idéalement il faudrait organiser de réels temps de concertation, à la fois en amont mais aussi quand le chantier a démarré, pour associer tous les usagers d'un bâtiment à sa conception et à sa réalisation. C'est particulièrement vrai quand on restructure. L'architecte reste bien sûr le « sachant » car les enseignants ne peuvent pas « mettre en plans » leurs désirs, mais il est important de les écouter, voire même de les solliciter sur certaines questions. Idem avec les personnels de service, de direction. Concernant la perception des enfants, elle est plus anecdotique pour un architecte mais toujours intéressante. C'est important de recueillir leurs impressions, leurs vécus, qu'il s'agisse d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Cette écoute n'est pas assez systématique, même si les choses évoluent en ce sens.

Quels devraient être selon vous les axes principaux d'une politique innovante et financièrement tenable en termes d'architecture scolaire à Paris ?

À Paris comme ailleurs, pour répondre aux attentes d'une pédagogie nouvelle basée sur la personnalisation des apprentissages, l'autonomie et l'exploration, il faut aller vers une architecture qui intègre les notions d'ouverture et de transparence, une architecture qui s'adapte aussi à l'évolution galopante des technologies ! La spécificité urbaine parisienne doit aussi amener à faire des choix forts en termes de végétalisation, de respiration, de convivialité. Il faut diviser en petits espaces, créer des espaces ouverts appropriables par les enfants, surtout au collège dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Chaque restructuration doit aussi être l'occasion d'apporter de la respiration aux petits Parisiens : des jardins pédagogiques, des murs végétalisés, des cours « reverdies ». Autant pour le plaisir visuel que pour profiter physiologiquement des rejets d'oxygène des arbres et des plantes ! Pour des facilités d'entretien ou d'usage, on a mis de l'enrobé dans les cours, mais pourquoi ne pas offrir des jardinières généreuses autour des arbres ou un toit planté, temporairement accessibles aux enfants comme aux enseignants ? Qu'il s'agisse du premier ou du second degré, il faut revoir complètement la conception des cours pour en faire de vrais lieux de détente et de convivialité, adaptés à chaque âge. Avec des bancs jardinières, du mobilier design pour s'asseoir (comme des gros galets) et se reconnecter à la nature. Avec pourquoi pas, pour les cours de collège et lycée, des caissons type « cabanons » comme ceux des nouveaux aména-

gements des Berges de Seine. Quand on n'a pas de place à l'intérieur pour faire une « salle des jeunes », il faut être inventif !

Il faudra sans doute aussi innover en étudiant les possibilités de surélévation du bâti existant. On peut aussi utiliser les toitures, voire les modifier, car ce sont des univers qui sortent de la pollution et qui permettent de gagner de la place, en créant des terrasses.

Quelles solutions peut-on proposer pour améliorer le bâti existant, dans les écoles maternelles notamment, puisqu'on a vu avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs que l'exiguïté était source de conflit et de mal-être des personnels et des enfants ?

Il faut penser modularité, découloisonnement des espaces et multiplication des lieux de tailles différentes. Il y a des solutions innovantes à moindre coût : l'exemple des caissons type Berges de Seine peut aussi convenir pour organiser des ateliers périscolaires ou des séquences scolaires.

Ensuite, il faut se dire que toutes les écoles peuvent être remodelées, tous les espaces internes repartitionnés : ce n'est qu'une question de volonté politique, et de moyens financiers. Chaque mise en conformité (accessibilité PMR) doit être l'occasion de réaménagements de fond, pour mieux penser l'organisation des rapports avec l'environnement des établissements, l'ouverture sur la communauté, et le partage des locaux (une salle polyvalente accessible aux citoyens en dehors des heures d'ouverture de l'école comme cela se fait déjà).

Parlons de la fameuse cantine. C'est quoi un « réfectoire » où l'on déjeune « bien » ?

La salle de restauration se doit d'être un lieu particulier, permettant une vraie pause méridienne, un endroit qui diffère dans ses dimensions et formes des salles de classe afin « d'aérer » le regard et l'esprit. La quantité de lumière naturelle ne doit pas être négligée et l'architecte peut choisir de largement vitrer sur l'extérieur ou bien cadrer des vues choisies du paysage. Cet espace de grande dimension doit faire l'objet d'une étude approfondie de l'acoustique. Un réfectoire bruyant, à la lumière blafarde avec des rangées de tables en enfilades, ça existe encore mais ça ne donne faim à personne... Réduire le niveau sonore, on sait faire : nous disposons de matériaux de plus en plus performants qui absorbent très bien le bruit, mais pour être parfait, il faudrait le même investissement au départ que pour une salle de spectacles !

Et pour les sanitaires qui sont presque toujours « indigents » ? On ne peut rien prévoir, en amont, au niveau de la conception ?

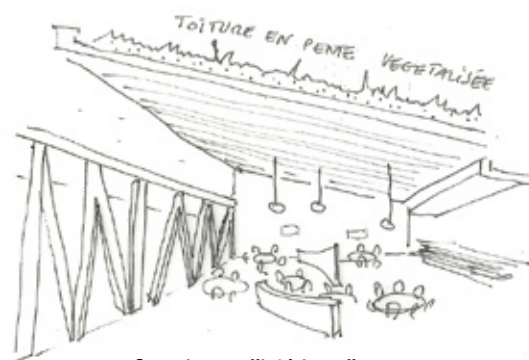
Si, bien sûr, il y a des éléments facilitateurs pour faire des sanitaires des lieux mieux vécus par les jeunes. Il faut privilégier un éclairage naturel pour ne pas connoter un endroit sombre. Il faut développer l'aspect ludique même s'il varie en fonction de l'âge, on peut jouer sur les couleurs, les petits équipements. Mais l'essentiel c'est de concevoir des lieux qui respectent l'intimité : avec des cloisonnettes pour les plus petits et des espaces séparés pour les plus grands. Cet espace sera certes plus propre s'il est mieux conçu en amont, mais on sait aussi que des sanitaires mal entretenus engendrent plus de vandalisme.

En tant qu'architecte, quand vous dites-vous satisfaite de votre travail ?

Quand ceux qui doivent s'y rendre y vont avec plaisir ! Plus sérieusement, le premier critère de réussite c'est quand un bâtiment suscite chez chacun, jeune ou adulte, de nouvelles façons créatives de l'habiter. Lorsqu'un bâtiment scolaire permet de nouvelles configurations éducatives, pour le bien-être de chaque enfant, il remplit efficacement sa fonction et nous la nôtre.

Entretien réalisé par Isabelle Rocca

1. Personnes à mobilité réduite



Croquis pour l'intérieur d'un
« restaurant scolaire »



Refectoire du 27 reuilly
F. Bulle architecte
(photo en cours de chantier)

POUR ALLER PLUS LOIN...

ARCHITECTURE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Sous la direction de Maurice MAZALTO
Editions Fabert - 2008

CONCEVOIR ET CONSTRUIRE UNE ÉCOLE PRIMAIRE

F. Dantenwille/A. Houchot/S. Antonin/
Setec Organisation. Editions Le
Moniteur - 2013

ÉCOLES ET JARDINS D'ENFANTS

Projets et réalisations Mark Dudek.
Archigraphy - 2007

LIEUX D'ENSEIGNEMENT EN BÉTON

Paroles d'architectes, paroles d'usagers. 31 réalisations au quotidien.
Editions Le Moniteur - 2006

LES ESPACES SCOLAIRES

Maurice Mazalto et Luca Paltrinieri.
Revue internationale d'éducation de
Sèvres, n° 64, décembre 2013

SURVEILLER ET PUNIR

Michel Foucault - 1975

Regards croisés sur les écoles Tourtille et Fatou Kaba

À l'occasion de la visite à Paris de Mamadou Gueye, fonda-

teur et directeur de l'école Fatou Kaba¹ au Sénégal, Liaisons laïques a souhaité l'interroger sur le devenir de cette école, étroitement associée à l'école Tourtille. Il s'est bien volontiers prêté à l'exercice.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Un milliard pour l'éducation

Jean-Paul Huchon, président de la région Île-de-France, a présenté le 9 décembre le projet de budget pour 2014. Dans un contexte difficile, la région consacre un milliard d'euros à l'éducation. « Nos politiques éducatives seront poursuivies parce qu'elles font progresser l'égalité entre les lycéens et qu'en améliorant la réussite de chacun, nous améliorons la réussite de tous », a déclaré J.-P. Huchon.

Espaces en maternelle

« L'aménagement des salles de classes doit offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices », affirme une étude du Cren sur l'aménagement des espaces en maternelle. « L'espace de la classe s'organise, en dehors du lieu de regroupement, en deux types d'espaces distincts dans leur fonctionnement : les coins jeux d'une part et les espaces d'activités d'autre part. Dans les deux cas, il s'agit de lieux aménagés et organisés par l'adulte, assortis de règles de vie, de règles de fonctionnement, et répondant à des intentions pédagogiques, visant des apprentissages. »

22



Liaisons laïques : D'abord, où en est l'école Fatou Kaba ? Pouvez-vous nous rappeler les dates clés de sa création, le nombre d'élèves accueillis, et ce qu'apporte l'association Fatou Kaba² créée à Paris ?

Mamadou Gueye : Keur Fatou Kaba (KFK) a été créée en 1999 et elle accueille actuellement 360 enfants de 3 à 13 ans. L'association créée à Paris a permis à l'école KFK : de renfoncer l'encadrement ; d'augmenter sa capacité par l'extension des locaux ; de doter les enfants en fournitures scolaires ; d'accéder à l'eau potable ; de protéger les enfants contre le froid avec l'installation des portes et fenêtres ; de sécuriser l'établissement ; de disposer de documents pédagogiques en nombre suffisants par l'acquisition de photocopieuse ; de disposer de toilettes fonctionnelles ; de disposer de tables et de bancs ; de disposer de matériel informatique pour gérer les fichiers des élèves ; de suivre les enfants dans le domaine médical.

En somme l'association a permis à l'école de mieux outiller ses encadrants, de donner une chance à plus d'enfants, d'améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages, d'améliorer le cadre de l'école.

À combien estime-t-on le taux d'enfants n'allant pas à l'école au Sénégal ? Fatou Kaba est une école associative, quelles sont ses rapports avec les collectivités publiques, l'État ? Que représente le secteur associatif dans la scolarisation, parlez-nous de l'association qui vous a permis de faire des études ? Que deviennent les élèves de Fatou Kaba ?

Les taux d'enfants non scolarisés sont de 88 % (garçons) et 86 % (filles) pour le pré-primaire et de 25 % pour le Primaire. Mais avec des inégalités.

L'éducation est régie par des textes et nous nous sommes engagés à nous y conformer. Tout est supervisé par les pouvoirs décentralisés et nos rapports sont envoyés à l'Éducation nationale. Vu les ressources limitées des pouvoirs publics, l'établissement ne reçoit aucune aide de l'État ni des collectivités (au Sénégal, l'éducation est du ressort des collectivités).

Les élèves de KFK sont évalués au même titre que les autres et reçoivent les mêmes sujets, dans les mêmes centres d'examen. Une fois admis à l'entrée en 6^e, ils passent au collège, puis au lycée et à l'université.

L'association qui m'a donné envie d'évoluer dans le social est l'Acapes (Association culturelle d'aide à la promotion éducative et sociale). L'Acapes a été créée en 1972 de la volonté commune de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans le système éducatif suite à la crise de mai 1968. Un projet pédagogique alternatif est mis en place à Dakar avec l'appui des responsables du centre Lebreton, de l'Eglise Saint-Dominique, pour récupérer, enca-



drer et former des enfants et des jeunes déshérités et exclus du système d'éducation public.

Par devoir d'entraide et de solidarité, des jeunes formés ont impulsé à leur tour cette nouvelle expérience pédagogique de formation intergénérationnelle pour élargir les bases de l'organisation à travers le pays et l'école KFK en est un exemple.

Mamadou Gueye, courant décembre 2013, vous avez rencontré les adhérents de l'association Fatou Kaba à Paris et visité l'école Tourtille, dont les élèves entretiennent des liens avec les élèves de Fatou Kaba. Quel est votre ressenti sur la vie de cette école, y a-t-il selon vous de grandes différences entre la France et le Sénégal dans le rapport adulte/enfant ou enseignant/élève ?

En France, il y a des avancées énormes en matière de démocratie dans les écoles et depuis quelque temps, ce terme est apparu dans le milieu scolaire au Sénégal.

Au Sénégal, à côté du secteur formel, il existe des Daaras (écoles coraniques) et dans certaines zones les parents préfèrent ces Daaras à l'école française car ils pensent que l'école est un lieu de déperdition et de pertes de valeurs. Keur Fatou Kaba contribue beaucoup à donner la chance aux petits de fréquenter l'école car dans la zone où on intervient, vu que les ressources des familles sont assez limitées, les parents préféreraient inscrire leurs enfants dans les Daaras. Les cantines scolaires, c'est bien car ça permet aux parents de travailler tranquillement, sachant les enfants en sécurité.

À l'école Tourtille, les enfants ont des activités avec plusieurs encadrants. Au Sénégal, c'est l'enseignant qui assure toutes les activités et tout le programme de sa classe.

En termes de participation des enfants, de démocratie, comment ça se passe à Fatou Kaba ? Quelles sont les projets pédagogiques ?

À KFK, on a un gouvernement scolaire avec un président : les enfants expriment leurs besoins et l'administration de concert avec eux évalue de voir la faisabilité de ces souhaits. Et dans chaque niveau des élèves sont chargés à faire respecter le règlement auprès de leurs pairs. Et pour finir j'avoue que ma visite en France a contribué à ma formation en tant que responsable d'établissement et j'ai appris beaucoup de chose en moins de deux semaines.

L'éducation est un droit pour chaque enfant !

Propos recueillis par Anne Coret

1. Voir aussi « Une école au Sénégal », in Liaisons laïques n° 307, avril 2013, page 20.

2. <http://fatoukaba.org>

Projet pédagogique

À l'école, un comité de gestion prend en charge toutes les préoccupations des enseignants, des élèves et des parents, issus de toutes les couches de la population. Il est composé du directeur de l'école, d'un délégué de quartier et de représentants du maire de la commune, des enseignants, des élèves, de l'association sportive et culturelle du quartier, des associations de femme. Le représentant des élèves porte la voix de ses pairs et discute avec les adultes de leur préoccupation.

Le projet pédagogique vise à renforcer la qualité, notamment par la formation continue des enseignants, l'équité par une politique de sensibilisation pour une inscription massive et le maintien des filles à l'école, et la transparence, par une appropriation des outils de gestion par le personnel. Des cours de renforcement sont organisés tous les soirs, ainsi que des Cours d'alphabétisation pour les parents.

Le jumelage avec l'école Tourtille permet aux enfants comme aux enseignants d'échanger par Internet et d'envisager des rencontres.

Des journées de partage sont organisées à l'occasion de Mardi gras et de la fête de fin d'année.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Mères voilées

Dans un communiqué publié le 23 décembre, le ministère de l'Éducation nationale réagit à la décision du Conseil d'État du 19 décembre en maintenant l'application de la circulaire Chatel de 2012 : « Le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé ». Les mères voilées ne devraient donc pas pouvoir accompagner les sorties scolaires. Une décision jugée inutile par le Snuipp, premier syndicat du primaire, et illégale par le Snepden, premier syndicat des chefs d'établissement.



23



L'arbitraire jugé au Tribunal Administratif

Sept mois après le dépôt de la requête, le Tribunal

AU FIL DES DÉPÊCHES

Voile et discrimination

Le rapport sur les Mobilités sociales, rédigé par Fabrice Dhume a suscité une vive émotion en préconisant la « suppression des dispositions légales et réglementaires scolaires discriminatoires, concernant notamment le « voile » ». Une réponse à la lettre de mission qui demandait « Comment changer les regards sur les personnes immigrées et leurs descendants ». Au risque de lever une polémique, qui fait passer au second plan le sujet même du rapport : lutter contre les phénomènes discriminatoires dans l'école.

Meirieu et les rythmes

« La suppression d'une demi-journée avait été, selon l'expression d'Antoine Prost, un « Munich pédagogique ». Mais le décret qui la rétablit aurait dû non pas évoquer neuf demi-journées mais cinq jours pour permettre de libérer un après-midi pour les activités », explique Philippe Meirieu dans Vosges Matin. « Je regrette que le samedi matin soit dérogatoire. Il aurait dû être l'égal du mercredi en termes de choix. Mais une des victoires significatives de cette réforme a été de mettre sur la place publique la question fondamentale : l'équilibre de vie des enfants. Les enfants de CM2 ou de 6e dorment 1 h 30 de moins par jour qu'il y a 30 ans ! ».

Inégalité sociale face à la santé

Selon une enquête de la Drees, les élèves de 3^e vont globalement mieux. « En 2009, parmi les adolescents scolarisés en classe de troisième, 18 % sont en surcharge pondérale dont 4 % en situation d'obésité. La stabilisation de la prévalence de la surcharge pondérale, le recul du nombre de dents cariées ou encore la progression des taux de couverture vaccinale signent une amélioration des indicateurs de santé des adolescents ». Mais les inégalités sociales en matière de santé persistent. Les adolescents dont l'un des parents est ouvrier sont deux fois plus atteints de surcharge pondérale que les enfants de cadres.

Administratif de Paris a annulé la décision de l'inspectrice de la circonscription 18B Goutte d'Or d'exclure de son école de secteur un enfant de 6 ans en situation de handicap en mai dernier. Une victoire ? Pas vraiment. Plutôt la révélation d'un grand gâchis.

Septembre 2012 : Omar a 6 ans, il entre en CP dans son école de secteur à la Goutte d'Or (18^e). Après des débuts difficiles, pour lui-même, pour l'équipe pédagogique, pour la famille, il est reconnu en situation de handicap par la Mdp^h¹. Fatima, sa mère, le reconnaît volontiers : la rapidité avec laquelle toutes ces démarches ont pu aboutir est à mettre au crédit de l'équipe pédagogique de son école et de sa réactivité. Par ailleurs, le fait de poser un diagnostic est un soulagement pour sa mère, qui a vécu trois années de maternelle sans comprendre ce qui arrivait à son fils. Car Omar souffre du Tdah², qui se manifeste notamment par des troubles de comportement. Reconnu par la Mdp^h, l'enfant bénéficie dès le mois de janvier d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) sur tout le temps scolaire et parallèlement d'une prise en charge thérapeutique.

Au fil des mois, des tensions apparaissent entre l'équipe et Fatima, entre autres suite aux demandes répétées de l'équipe et de l'inspection de garder l'enfant à la maison dès que l'AVS est absent. Au début, Fatima accepte, mais très vite, la situation devient intenable. La mère alerte alors l'inspection et les autorités concernées par la scolarité des enfants en situation de handicap, rappelant qu'il revient à l'institution de remplacer l'AVS en cas d'absence.

Une équipe de suivi de la scolarisation (ESS) se réunit mi-avril. Elle conclut que l'enfant a fait des progrès tangibles et il est arrêté que la scolarité de l'enfant se poursuivra sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'année.

Paradoxalement, les choses se précipitent à partir de ce moment : une semaine plus tard, la veille des vacances scolaires, Fatima est convoquée à l'Inspection où on lui reproche son attitude envers l'école, laquelle a demandé de changer l'enfant d'école à la rentrée de printemps et a déposé une plainte contre elle. Malgré son insistance, elle n'obtient aucune précision sur les motifs de cette plainte, lui retirant par là-même tout moyen de s'expliquer : cet acte de « judiciarisation » aurait-il été destiné à combler le « vide » de ce dossier ? Néanmoins, l'inspectrice et la mère parviennent à un compromis : Omar terminera son année comme prévu dans l'école et, en contrepartie, Fatima s'engage à ne plus y entrer.

En effet, comment expliquer à un enfant de 6 ans qui a déjà fait énormément d'efforts pour être reconnu en tant qu'élève à part entière, qu'il ne peut plus retourner dans « son » école, qu'il n'a pas le droit de retrouver sa classe et ses camarades, du jour au lendemain ? Personne ne conteste ses progrès.

Mais quelques jours après, l'inspectrice se ravise, et annonce à Fatima sa décision de changer l'enfant d'école à la rentrée de printemps. Et le comble : la nouvelle école proposée est celle où se trouve sa fille aînée, alors même que Fatima a toujours tenté de mettre les deux enfants dans des écoles différentes afin que les difficultés de l'un ne rejaillissent pas sur l'autre. Fatima lui fait part de son opposition. Après plusieurs démarches formelles et informelles, elle dépose fin mai une requête en annulation de cette décision pour excès de pouvoir.

LE SILENCE DE LA HIÉRARCHIE

Informée en pleines vacances scolaires de la décision de l'inspection, Fatima effectue une demande de motivation auprès de l'inspectrice puis un recours hiérarchique auprès du recteur, pour qu'Omar puisse terminer son année scolaire

comme décidé par l'ESS. Elle n'obtient aucune réponse. Au lendemain des vacances, le conseil local Fcpe et des parents délégués demandent à l'Académie de suspendre cette décision, afin de restaurer le dialogue dans un esprit serein. Dans la situation d'Omar, une telle décision revient aussi à anéantir tout le travail réalisé par tous les adultes qui l'ont accompagné, que personne ne peut contester.

Des amis de Fatima au sein du collectif des parents de la Goutte d'Or témoignent également de leur incompréhension auprès de l'Inspection et de l'Académie. En effet, Fatima a fait partie de tous les combats dès qu'il s'est agi de défendre l'école publique : contre les fermetures de classes, pour le remplacement des professeurs absents ou encore le maintien des Rased. Ses attentes vis-à-vis de l'institution sont à la mesure de la confiance qu'elle lui accorde, confiance qu'elle attribue d'ailleurs à son propre parcours.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap peut être source de tensions entre la famille et l'école, mais il est de la responsabilité de la hiérarchie de mettre fin à un dérapage local quand il se produit. Et cette affaire a – malheureusement – révélé des dysfonctionnements annexes qu'on ne peut éluder.

PRESSIONS ET DÉTOURNEMENT DE PROCÉDURE

Face aux protestations des parents des écoles voisines, une lettre-pétition signée de la quasi-totalité du personnel de l'école (équipe pédagogique, Rased, personnel non enseignant) est adressée au rectorat pour justifier le « changement d'établissement » de l'enfant par le comportement de la mère vis-à-vis de l'école. Parmi les signataires, des professionnels soumis au devoir de réserve. Il ne s'agit pas là d'une correspondance interne, puisqu'elle est également envoyée aux parents délégués de l'école, soupçonnés de « diffuser des informations erronées », ainsi qu'à des directeurs d'écoles de la Goutte d'Or, chargés de la communiquer aux parents qui ont soutenu Fatima.

Il y est fait mention d'une plainte et d'une main courante déposée contre la mère, toujours sans précision. La mère apprendra au commissariat qu'il s'agit d'une « intrusion en milieu scolaire »... un jour de remise de livret scolaire !

Il suffit donc que le personnel d'une école décide qu'un enfant ne peut rester dans cette école « dans son propre intérêt », pour justifier son renvoi dans une autre école, du jour au lendemain ?

Au tribunal, le rectorat produit un signalement pour « absentéisme », adressée à la CRIP par l'inspectrice qui a décidé de déscolariser l'enfant. Un outil conçu pour la protection de l'enfance est détourné comme moyen de pression sur son parent.

CONFIANCE ÉBRANLÉE ?

Au lendemain de ce jugement, des questionnements s'imposent : l'exclusion ou le changement d'école imposé à un enfant, est-il banalisé au point qu'il puisse être traité parmi les « questions diverses » d'un conseil d'école, sans information préalable de ses membres, sans débat contradictoire avec les parents concernés ? Quelle place accorde-t-on aux différents dispositifs chargés de veiller à la scolarisation des enfants en situation de handicap, comme les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) ? L'absence de dialogue à tous les niveaux, le refus du débat contradictoire à chaque étape de cette affaire posent plus largement la question de la place accordée à la « communauté éducative ».

Omar a repris le chemin d'une nouvelle école fin juin. Sept mois plus tard, les juges administratifs chargés de l'affaire au fond ont censuré le renvoi d'Omar de son école de secteur. Si ce jugement rappelle que l'école n'est pas un État dans l'État et que les règles de droit s'y appliquent comme partout, il convient néanmoins de rappeler encore et encore que la place d'un enfant est à l'école et que les pouvoirs donnés à l'administration ont pour but de protéger les enfants. Ce qui est en jeu ? La confiance dans l'institution scolaire et ses représentants, notamment pour les plus vulnérables et les plus fragiles.

Chantal Samuel-David

AU FIL DES DÉPÊCHES

LA COUR DE BABEL PEILLON REND HOMMAGE AUX CLASSES D'ACCUEIL



Le ministre de l'Éducation nationale a assisté le 5 mars à la projection de *La Cour de Babel*, un film docu-

mentaire sur le quotidien de la classe d'accueil du collège de la Grange-aux-Belles (10^e). L'occasion pour lui de vanter les valeurs républicaines d'ouverture à l'autre et d'égalité. « *La classe d'accueil c'est un modèle* », a-t-il déclaré, « *c'est le principe qui nous guide pour la refondation de l'école de la République* ». Il insiste sur la bienveillance et l'ouverture de la pédagogie de l'enseignante, sur le rôle positif de la langue française dans l'intégration. « *Il s'agit d'un film qui m'a beaucoup ému et j'y ai pris un plaisir très particulier parce que je suis fier de l'école de la République française et de sa capacité d'accueil d'enfants qui ne parlent pas la langue* », a dit Vincent Peillon. « *Ce film, c'est l'école obligatoire, gratuite, laïque, qui accueille les enfants Roms, tous ceux qui viennent de l'étranger quelle que soit la raison de cette venue. Je rends hommage aux enseignants parce qu'ils portent ces valeurs d'accueil, de bienveillance, de partage, de respect des enfants, de leurs langues et de leurs cultures* ».

La cour de Babel, documentaire de Julie Bertucelli, 1 h 30. En salles à Paris depuis le 12 mars 2014

1. Maison départementale des personnes handicapées
2. Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité



ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS DUBET

François Dubet, sociologue français et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess). Professeur à l'Université Bordeaux II jusqu'à sa retraite en 2013. Il est l'auteur de nombreuses études consacrées entre autres à l'école. Il a dirigé l'élaboration du rapport Le Collège de l'an 2000.

LIAISONS LAÏQUES : À l'ère de la refondation, quel est votre sentiment sur l'état du système scolaire français ?

FRANÇOIS DUBET : Il y a deux ordres de jugement, il y a d'une part l'état de ce système scolaire tel qu'on le connaît aujourd'hui. Et finalement plus on le connaît, plus on est déçu ! Les indicateurs sont de moins en moins bons, les inégalités se creusent ; les enseignants ne vont pas bien, les élèves non plus, les parents ont de moins en moins confiance dans l'école. L'école ne va pas très bien et elle le sait. L'histoire nous apprend que l'école n'allait pas tellement mieux avant, mais elle l'ignorait ; parce qu'il n'y avait pas d'éléments de comparaison internationale et les élèves qui n'apprenaient rien, au fond, ce n'était pas considéré comme si grave que ça.

Il y a d'autre part un jugement, plus sombre, sur notre capacité politique à réformer notre système scolaire. L'école ne va pas très bien, mais on se sent paralysés, au lieu de reformer notre école en profondeur, ce que des pays voisins ont fait ou entreprennent de faire.

QUELS SONT LES FREINS qui empêchent les politiques d'agir ?

D'UNE CERTAINE MANIÈRE le ministre de l'Éducation est bien seul. Il ne peut pas prendre beaucoup de risques ; si vous regardez sur les 30 dernières années le nombre de ministres qui sont « morts » avec une grève avant le bac et des lycéens dans la rue... Ça laisse des traces. On a intériorisé le fait que c'était un dossier dangereux, risqué.

La seconde difficulté tient à la structure du système qui est tellement centralisé, compliqué, emboîté que quand vous touchez une pièce, vous risquez un ébranlement général comme dans un jeu de mikado. Si vous dites il faudrait rajouter une heure de cours dans telle matière, cela veut dire que vous enlevez une heure dans une autre. Et là on bloque ! Changer un programme que la majorité des élèves ne suivent pas et que 80 % des enseignants ne parviennent pas à terminer, c'est se heurter à de multiples oppositions, de l'académie des sciences aux syndicats qui disent qu'on porte atteinte à leur dignité !

LA DÉCENTRALISATION pourrait être une solution ?

IL FAUT SAVOIR CE QU'ON DÉCENTRALISE ; il y a des principes qui sont d'ordre national. Les programmes, les examens, les moyens donnés aux établissements sont nationaux. Mais est-ce que cela veut dire qu'en ayant des cadres et des objectifs nationaux, les établissements ne doivent pas avoir la capacité de définir une part des meilleurs moyens pour réaliser ces objectifs ? Il me paraît difficile de ne pas y aller ; d'autant les départements, les régions et les communes ne seront pas éternellement des financeurs silencieux. On peut imaginer aussi que ce soit l'établissement qui recrute les enseignants et pas un ordinateur central ; bien des pays du monde le font sans mettre en cause le statut des fonctionnaires !

La difficulté en France avec l'Éducation nationale, c'est qu'il y a des enjeux réels et des enjeux symboliques. Les enjeux réels, on peut toujours en discuter, mais si quelqu'un dit « autonomie des établissements », on a l'impression que c'est la fin de la République ! On fait de la théologie sans

pouvoir discuter. Si vous dites qu'il faut trouver un système d'affectation des enseignants dans les établissements difficiles, vous portez atteinte à l'unité de la République ! Je ne vois pas en quoi. Par contre, quand avez un turn-over de 60 % en collèges de ZEP, c'est là que l'on porte atteinte à l'unité de la République !

Prenons un autre exemple, le bac qui est à la fois un certificat de fin d'études secondaires et un concours d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ce serait du bon sens de sortir de ce double système ; mais si vous dite ça, vous avez 600 000 enseignants et 12 millions de lycéens dans la rue au nom d'un diplôme national qui se décline sous près de cent modalités et qui ne vaut en réalité que la filière et la mention. C'est difficile de changer car on touche toujours des intérêts compliqués et avec des enjeux symboliques dont on fait affaire de principe, pour ne pas dire de religion.

EST-CE QU'ON NE PAYE PAS aussi l'organisation du système autour d'un modèle qui est celui des classes préparatoire et des grandes écoles ?

ON A UN SYSTÈME TROP ÉLITISTE, mais sur l'aspect des grandes écoles, il ne faut pas tout confondre. Tous les systèmes d'enseignement supérieur ont des établissements d'élite ; le problème en France, c'est que la formation des élites commande la totalité du système. Qu'il y ait 10 ou 15 % d'élèves qui aient accès à ces établissements d'élite ce n'est pas un problème. C'est comme le conservatoire de musique ; on peut y être indifférent parce qu'on ne passe son temps à torturer les enfants parce qu'ils devraient tous entrer au conservatoire. Le système des grandes écoles, lui, bénéficie à un nombre très réduit d'élèves et pourtant il commande toute la hiérarchie scolaire. Même les élèves qui ne sauront jamais que l'école polytechnique existe, ils auront eu les cours de maths qui ont été fait au cas où ils auraient pu rentrer à polytechnique. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas d'élite ; s'il y a un Mozart dans la société française, il ne prive les autres de rien ; c'est très bien, mais si on traite tous les élèves comme s'ils avaient le devoir de devenir Mozart, et en les comparant à Mozart, ça devient du sadisme !

Changer ce système est extrêmement compliqué car les élites se reproduisent ainsi. Vincent Peillon a tenu 48 heures sur le projet de revoir le statut des enseignants des classes préparatoires. De la droite à la gauche, c'est l'union sacrée sur cette question !

QUE PEUT-ON DIRE de la formation des enseignants ?

LÀ AUSSI C'EST UN SUJET d'ordre théologique. Quand il a été proposé que les ESPE recrutent à bac + 1-bac 2, parce que l'enseignement est un métier qui s'apprend comme celui d'ingénieur ou de médecin, les réactions n'ont pas tardé : « Vous professionnalisez ; le niveau d'excellence disciplinaire va baisser », « Recruter à bac +1 ou + 2, c'est nous humilier ».

On pourrait aussi créer un corps unique collège-école élémentaire. Et il y a encore la question de la bivalence. En réduisant le nombre d'intervenants, on peut mieux prendre

en charge les difficultés individuelles. On sait bien que le passage de la 6^e est trop brutal.

PROFESSIONNALISER la formation des enseignants, ça devient un gros mot ?

C'EST TELLEMENT ÉVIDENT qu'on ne peut pas le refuser mais en réalité tout le monde universitaire, celui des Capes et des agrégations, pense que l'essentiel c'est le niveau. Pourtant il s'agit simplement de dire à quelqu'un : « Tu as choisi d'enseigner l'histoire, tu rentres dans une école où la moitié de ton temps tu apprendras l'histoire et l'autre moitié du temps tu apprendras un métier qui consiste à faire la classe ! » ! Un médecin, ce n'est pas quelqu'un qui fait des études de biologie et qui au bout de 5 ans, se dit : je vais faire un stage à l'hôpital pour devenir médecin.

MAIS EST CE QUE LES ENSEIGNANTS choisissent vraiment d'être enseignants ?

C'EST COMPLÈTEMENT L'INVERSE. On arrive à bac + 4 ; il y a des places aux concours cette année alors on va y aller ; c'est

ce qu'on appelle une vocation enseignante ! Cette profession faisait rêver quand elle avait une image de vocation, de mode de vie, de reconnaissance. Ce n'est plus le cas même si les gens aiment leur métier.

EST-CE QU'IL N'Y A PAS AUSSI une dévalorisation du statut social des enseignants ?

C'EST LARGEMENT IMAGINAIRE ; il se dévalorise parce que l'école s'est massifiée. Si je prends

le cas des instituteurs, ce n'était pas forcément de grands spécialistes de la pédagogie, mais ils donnaient une image de dévouement et de « vertu » civique dans un monde lui-même faiblement scolarisé. Beaucoup d'enseignants, il faut être juste, ont gardé cette image de dévouement et de vocation mais ce n'est plus le modèle de la profession.

QUE PEUT-ON DIRE sur les moyens attribués à l'école ?

EN TERMES DE MOYENS GLOBAUX donnés à l'école, la France est dans une position haute. Le problème est celui de leur affectation : le lycéen français coûte environ 30 % de plus que le lycéen européen parce qu'on a trop de matières, trop d'options, et de l'autre côté, l'élémentaire coûte 17 % de moins et a de très mauvais résultats.

IL FAUT DONNER la priorité à l'élémentaire ?

ABSOLUMENT ! Les études montrent qu'un élève sur quatre ne sait pas vraiment lire en sortant de l'école et ça veut dire que cet enfant fera partie des 100 à 150 000 élèves qui vont quitter l'école sans rien, qui seront chômeurs même s'il y a une reprise économique, qui seront pauvres et qui cependant coûteront cher en termes de problèmes sociaux !

Le modèle qu'il faudrait choisir, c'est probablement moins d'élèves par classe avec des enseignants considérablement mieux formés et qui utilisent des méthodes efficaces. Parce que si vous avez des enseignants qui continuent à utiliser avec 18 élèves la méthode qui ne marche pas avec 24, ça coûte 25 % plus cher !

Il faut aussi faire des choix; il y a cinquante ans on avait l'obsession du calcul et de l'orthographe. C'était un choix politique et on y consacrait à peu près 20 heures sur 30. Je ne veux pas revenir à ça, mais on doit demander aux fonctionnaires de la République d'assurer le « lire écrire compter » au lieu de rajouter un tas de choses très intelligentes mais avec au final, comme le rappelle Antoine Prost (historien de l'éducation), 40 % du temps scolaire perdu. C'est l'idée lancée avec Claude Thélot de culture commune, de socle commun. Il faut être capable de dire ce que l'école attend « d'abord ».

EST-CE QU'IL N'Y A PAS aussi un sujet sur la priorité des moyens pour ceux qui en ont le plus besoin ?

JE SUIS ÉVIDEMMENT pour plus de moyens là où il y a le plus de besoins, mais la politique des ZEP s'est un peu dissoute quand tout le monde a voulu être en ZEP. En même temps, c'est pour ça qu'il faut des modes de gestion décentralisés, il faut s'assurer que les moyens que l'on donne sont efficaces.

ET QUE DIRE sur la suppression des Rased ?

C'EST UN SUJET QUI FAIT POLÉMIQUE : je n'ai jamais vu d'enquête démontrant que le Rased était d'une efficacité décisive, et il y a une vraie question sur le nombre d'enfants pris en charge par un tel système. Dans les pays où les enseignants ont été formés, qui savent repérer un élève dyslexique et s'en occuper, les résultats sont nettement meilleurs.

EST-CE QU'ON PEUT ABORDER le sujet de la place des parents dans l'école ?

LES PARENTS N'ONT PAS d'intérêt collectif sur l'école; sur la cantine, la qualité de l'accueil oui, mais leur intérêt majeur c'est que leur enfant travaille mieux que celui des autres; les parents des élèves qui ont le plus de difficultés, les milieux sociaux qui réussissent le moins à l'école ne sont pas légitimes pour parler de l'école. Ils ont des difficultés à prendre la parole. On reprend leurs fautes de français comme pour leur signifier que ne parlent de l'école que ceux qui emploient la bonne syntaxe. Que ces parents ne sentent pas accueillis et respectés, c'est indigne d'une école républicaine !

En fait on est passé d'une école républicaine à une école démocratique. Philosophiquement, ça veut dire que dans les écoles républicaines, les citoyens votent pour un gouvernement qui incarne la raison, le progrès, dont les instituteurs sont les porte-parole exactement comme les prêtres étaient les porte-parole de Dieu. Et les parents se taisent exactement comme à l'église ils se taisaient devant les curés. L'autorité de l'instituteur était une autorité sacrée... même si c'était un sacré laïque. À partir des années 70, ce monde n'existe plus. Être instituteur est un métier, dans lequel vous ne rendez plus seulement compte aux principes sacrés de la république, vous rendez aussi des comptes aux parents. Les parents peuvent arguer d'un droit démocratique; l'école appartient à la nation, pas seulement aux enseignants, aux syndicats ou à l'inspection. Les parents sont les représen-

tants légitimes d'une communauté scolaire. Bien sûr les parents ne sont ni des pédagogues, ni des savants, mais les enseignants ont le devoir de s'expliquer, de se justifier; ce n'est pas se rabaisser que d'expliquer.

QUI DOIT EXPLIQUER, le prof ou l'institution ?

C'EST L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE qui est le lieu pertinent pour créer les rencontres. Prenons l'exemple des ABCD de l'égalité. Si on avait dit aux parents vous allez rester une demi-heure le soir et on va vous expliquer. C'est l'école mixte: il y a des garçons et des filles et il y a des problèmes, alors on va expliquer aux garçons que les insultes sexuelles ce n'est pas bien. Les mamans des filles, elles auraient dit « Oui, ce n'est pas bien » (y compris celles qui sont voilées !) et puis on va expliquer aux filles qu'elles ont le droit d'être ingénieur et les mamans auraient dit « j'espère bien que ma fille pourra être ingénieur ! » (y compris les mamans voilées). Si ce travail d'information avait été fait, pas un seul parent n'aurait retiré ses enfants de l'école.

POUR VOUS CETTE AFFAIRE illustre le déficit de relation entre l'école et les parents ?

PENDANT 15 JOURS on a communiqué sur la théorie du genre alors qu'il s'agissait de l'égalité filles garçon. Si vous dites « Nous allons à l'école affirmer l'égalité des garçons et des filles », 99,9 % de la population vous soutient. Si vous dites « Nous pensons, ce qu'est la théorie du genre, qu'il y a un lien relativement distendu entre le sexe et le rôle social attaché au sexe », ce que je crois absolument incontestable pour ma part, vous vous mettez à dos 60 % de la population. C'est un problème de pédagogie ! Il y a un devoir d'explication de l'école à l'égard des parents. Quand l'école s'explique, ça se passe toujours très bien.

LES PARENTS QUI DEMANDENT des explications sont parfois considérés comme des consommateurs d'école

JE TROUVE INACCEPTABLE DE SE LAISSER TRAITER de « consommateurs d'école ». Il est normal que les parents sachent. Il y

a des questions qu'on devrait se poser: pourquoi les gens vont tant dans le privé? On a fait des enquêtes à ce sujet. Il y a les mauvaises raisons: « Il y a pas d'enfants pauvres et issus de l'immigration », même si des musulmans vont maintenant dans le privé en disant « quand même les cathos comprennent mieux les histoires de Dieu que les laïques ». C'est nous qui passons pour sectaires !

Mais vous avez aussi des raisons toute simples: le contact avec les enseignants est perçu comme plus facile et ces écoles rendent des services que l'école laïque ne rend pas, comme le fait de garder les enfants jusqu'à 18h30 pour 30 euros par mois. L'école laïque considère que ce n'est pas dans sa dignité de faire ce service. On arrive à cette situation où l'école privée rend plus de services et à la réputation d'être plus accessible... A la place de l'école laïque, je m'inquiéterais. Un gouvernement de droite qui dirait: « Tous les établissements qui souhaitent se constituer privés peuvent le faire », vous verriez le nombre d'écoles laïques qui se videraient !

Quand l'école s'explique, ça se passe toujours très bien.

C'est pour ça que l'école laïque doit associer les parents. C'est un lieu démocratique qui appartient à la société. C'est un lieu où se crée une communauté de parents qui finissent parfois par devenir amis; l'école est aussi là pour créer du lien. Ce qui a fait la grandeur de l'école dans le passé, c'est qu'elle était très présente dans la vie de la cité. Mais cela dépend aussi des écoles; il y a des écoles où les parents sont là, présents, peuvent rentrer dans les classes à un moment de la semaine... comme dans les écoles Freinet par exemple.

EN PARLANT DE FREINET, comment expliquez-vous que depuis le temps qu'on fait de l'expérimentation rien ne se vulgarise jamais?

PARCE QUE ÇA NE MARCHE QUE s'il y a une équipe qui a décidé de travailler ensemble. Vous ne pouvez pas généraliser, car le mode d'affectation des maîtres fait que ne ce n'est pas possible. Dans ces établissements, les équipes se choisissent. À Bordeaux, il y a un collège où les enseignants arrivent à 8h30 et partent à 17h. Ils font classe, puis de l'aide au devoir, des activités sportives et culturelles. Et ils ont des résultats excellents. Mais il suffit que le Recteur dise « Moi je ne mets plus de postes à profil » et qu'il envoie deux enseignants ne voulant faire que leur service de 18 heures; et c'est fini. Il faut dire aussi que les enseignants qui font ça ont un aspect héroïque, que les parents sont mobilisés et qu'ils ont une toute autre image des enseignants. Ils doutent d'autant moins d'eux qu'ils leur expliquent en permanence ce qu'ils font. Et puis il y a d'autres écoles où c'est caricatural: à 16h30, vous êtes sur le pas de la porte et pas question de faire un mètre en avant, pour prendre un rendez-vous c'est 15 jours à l'avance, les enfants sont notés de 0 à 20 et ont des moyennes calculées avec deux chiffres après la virgule!

ET EST-CE QUE LES PARENTS peuvent aller jusqu'à parler de pédagogie?

QUAND JE VAIS CHEZ LE MÉDECIN je m'autorise à parler thérapie; et je considère que le médecin est parfaitement compétent mais je m'autorise à lui dire « *ce médicament me fait mal; expliquez-moi comment il marche* ». Cela va de soi.

Les parents ont le droit de dire je ne comprends pas la méthode que vous utilisez pour faire lire mes enfants. C'est intenable car aujourd'hui nombre de parents ont les mêmes diplômes que les enseignants voire plus, et on va leur dire qu'ils n'ont rien à dire?

LES TICE SONT-ELLES UNE CHANCE pour le système scolaire ou un facteur de risque?

LES TICE SONT LÀ, donc elles doivent être dans l'école. Les enseignants doivent apprendre à maîtriser ces outils et pédagogiquement, cela va obliger à se concentrer sur des apprentissages cognitifs rigoureux. Puisque la question de l'information est relativement réglée, celle de la capacité intellectuelle de raisonner, de structurer la pensée devient essentielle. Les écoles devraient apprendre peu de choses mais des choses difficiles. En fait vous vous rendez compte

qu'une règle de trois, c'est un problème pour un grand nombre d'étudiants qui ont pourtant fait 1500 h de maths.

Ça change la mission de l'enseignant?

JE NE CROIS PAS; pas plus que l'arrivée du français après le latin. Au début du 20^e siècle on disait aux instituteurs: il faut lutter contre la lecture des élèves, les élèves lisent trop et lisent n'importe quoi. L'école n'aime pas ce qu'elle ne maîtrise pas; évidemment elle a développé la phobie de la télévision, de la radio, de l'ordinateur, mais maintenant elle ne peut plus résister... Je suis d'accord avec Serge Tisseron¹ quand il dit qu'il faut d'abord structurer des modes de raisonnement avant de passer aux écrans.

MAIS LE SAVOIR il est désormais dans l'outil?

LE PROFESSEUR est quand même détenteur du savoir mais il n'en a plus le monopole. L'enjeu majeur c'est comment, devant cette profusion d'images, de messages, d'information, la culture scolaire est vécue comme de plus en plus déprimante et triste. Il faut ré-enchanter l'école.

Quand j'étais élève, l'école était très ennuyeuse mais elle avait un charme extrême c'est qu'elle était la seule à transmettre de la culture; aujourd'hui l'école est très ennuyeuse et elle n'a même plus ce charme. Pour les collégiens et les lycéens c'est ennuyeux, et pour les professeurs c'est déprimant. Il y a là un très gros enjeu.

FINALEMENT le tableau est très noir!

OUI JE SUIS PESSIMISTE, parce que j'ai le sentiment que où qu'on se retourne, on est toujours dans le « ce n'est pas possible ». On a tellement intériorisé le fait que c'est bloqué qu'on s'autocensure en permanence.

MAIS N'Y A-T-IL PAS un levier plus facile à actionner?

OUI LE LEVIER qu'il est encore temps d'actionner, c'est la formation des enseignants. Ça peut transformer le système et permettre de revaloriser la profession; tout le monde pourrait gagner là-dessus. On sait tous que c'est quand même une variable essentielle. Mais je suis modérément optimiste; je suis très sensible aux forces de blocage. Si vous regardez la société française, il y a beaucoup de domaines dans lesquels l'État français n'est pas souverain (l'économie, le prix du pétrole...) alors que l'école ne dépend que de nous, il n'y a aucune contrainte externe et pourtant là on n'arrive pas à agir!

IL N'Y A PAS le courage politique?

IL N'Y A PAS LE COURAGE de la classe politique dans son ensemble; ce n'est pas leur priorité c'est trop compliqué... J'ai beaucoup de mal à être optimiste sur ces questions.

1. Serge Tisseron, psychanalyste, psychiatre, auteur de « Apprivoiser les écrans pour grandir. La règle des " 3-6-9-12 " et de " Du livre et des écrans " »

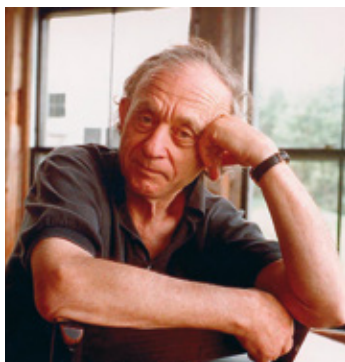
Propos recueillis par Marie-Hélène Notis et Luc Pasquier

AU FIL DES DÉPÊCHES

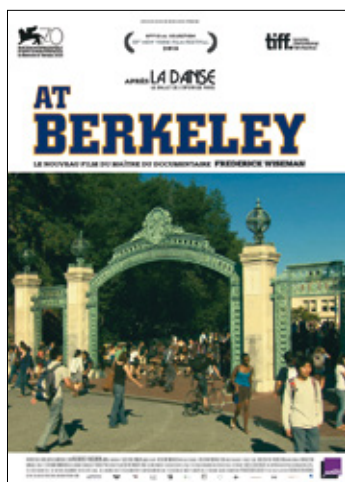
At Berkeley, campus de Californie

Un semestre sur le campus de la plus prestigieuse université publique américaine : Berkeley. À travers les diffé-

rentes facettes de cette institution mythique, le film de Frederick Wiseman donne accès au débat sur l'avenir de l'enseignement supérieur aux États-Unis.



Frederick Wiseman



At Berkeley, documentaire de Frederick Wiseman, États-Unis, 2013 (4 h 04)



Frederick Wiseman, dit que le film s'inscrit dans sa démarche de réaliser des documentaires qui révèlent autant que possible les multiples aspects du comportement humain. Il affirme que c'est aussi important de montrer des gens intelligents, tolérants et passionnés par leur travail, que de faire des films sur les échecs, l'indifférence et la cruauté d'autres personnes. « At Berkeley » illustre bien cette idée.

Le film montre une administration et un corps enseignant solides qui s'évertuent à maintenir, face à une crise financière sévère, les principes et l'intégrité d'une grande université publique, d'envergure internationale, au service d'une population étudiante intelligente et diversifiée. Frederick Wiseman a passé 12 semaines à Berkeley et tourné 250 heures de rushes. « At Berkeley » est le second film qu'il réalise en HD, avec une équipe de tournage réduite. Aucun événement n'est mis en scène et il n'y a pas de lumière artificielle. Le montage du film a duré 14 mois ! La population universitaire forme en effet un groupe complexe – étudiants, corps enseignant, administration, personnel, police, anciens étudiants, responsables politiques et communauté du lieu où le campus est établi. L'enjeu du montage était de suggérer les interactions entre ces différentes composantes, et leur complexité, et simultanément d'apporter du sens à l'institution dans son ensemble. Frederick Wiseman réussit à faire le portrait d'une grande université publique qui se démène pour surmonter une crise majeure sans renier ses valeurs.

UN UNIVERS À PART ENTIÈRE

Dans ce très long film, on entre progressivement dans l'univers de l'Université de Californie. Berkeley est le plus important des dix campus formant l'université publique californienne. Située dans la baie de San Francisco, créée en 1868, Berkeley a bâti sa réputation grâce à de nombreuses découvertes dans les domaines scientifiques (chimie, physique, médecine). En 1939, Ernest Lawrence obtient le prix Nobel pour ses travaux en physique nucléaire, attribué pour la première fois à un chercheur d'une université publique. C'est le premier des 29 prix Nobel attribués à des chercheurs issus de Berkeley.

Point de départ des mouvements contestataires étudiants dans les années soixante, l'université est également réputée pour son engagement sociopolitique. En 1964, le « Free Speech Movement » naît sur le Campus suite à l'interdiction des activités politiques par l'administration. Des groupes étudiants liés au mouvement antiraciste réclament le droit à la liberté d'expression. De manifestations en « sit-in », les étudiants obtiennent gain de cause de manière pacifique, si bien que l'université devient un haut lieu de la contestation : du campus de Berkeley naîtra le mouvement d'opposition à la guerre du Vietnam et plus généralement le mouvement hippy.

Berkeley compte plus de 35 000 étudiants pour un corps professoral de près de 1600 membres, répartis en 130 départements et plus de 80 champs de recherche interdisciplinaires. Berkeley est régulièrement classée parmi les 10 meilleures universités mondiales. Inutile de dire que le film, par la richesse et la diversité de ses personnages et un rythme exemplaire, vaut le déplacement.

Bernard Dubois

FESTIVAL

Terne Berlinade sous le soleil...

Berlin, capitale cosmopolite, est une ville toujours passionnante. Avec Venise et Cannes, le Festival international de Berlin est un des festivals majeurs du cinéma, pour les professionnels (16 000 accréditations cette année) comme pour le grand public. Au cours de cette 64^e Berlinale, du 6 au 16 février, plus de 400 films (dont 23 en compétition officielle) de près de 60 pays ont été présentés.

La Berlinale est divisée en sections : grands films internationaux, productions indépendantes et art et essai dans la section Panorama, films jeune public dans la section Génération...

Le festival ne décerne pas seulement l'Ours d'or du meilleur film, cette année au film chinois *Bai ri yan huo* de Diao Yinan, mais aussi plusieurs Ours d'argent dans différentes catégories : Grand prix du jury pour *The Budapest Hotel* de Wes Anderson ; prix Alfred Bauer (Ours d'argent) à Alain Resnais pour la comédie *Aimer, boire et chanter* ; Ours d'argent au metteur en scène Richard Linklater pour *Boyhood* ! Chaque année une rétrospective et un hommage à l'œuvre d'un grand du cinéma sont organisés. L'Ours d'honneur 2014 a été décerné au réalisateur britannique Ken Loach.

Le festival est aussi un important marché de films, de rétrospectives et de sections parallèles. Outre la compétition officielle, la Berlinale propose un festival du film pour la jeunesse, un forum du cinéma allemand et un forum international des jeunes cinéastes. Les organisateurs du Festival et l'OFAJ¹ ont décerné le Prix « OFAJ - Dialogue en perspective » à *Anderswo*, d'Ester Amrami, une coproduction israélo-allemande.

Avec plus de 200 000 billets vendus, le festival de Berlin bénéficie - et de loin - du public le plus nombreux du monde. Pendant deux semaines, l'art, le glamour, les fêtes et les affaires se côtoient. C'est un festival de rencontres et de discussions. Cette année, aucune révélation majeure et une succession ininterrompue de films décevants voire totalement ratés ont assombri le tableau. De plus, un soleil radieux a brillé sur la capitale allemande : une clémence météorologique qui donnait furieusement envie d'aller se promener...

Bernard Dubois

1. Office franco-allemand pour la jeunesse

Cinéma du réel 2014

Le 36^e festival international de cinéma documentaire « Cinéma du Réel » se tiendra à Paris, au Centre Pompidou et dans les salles associées, du jeudi 20 au dimanche 30 mars 2014. La manifestation est organisée par la Bibliothèque publique d'information, en collaboration avec l'association Les Amis du Cinéma du réel. Le festival mêle documentaire, essai et expérimentation dans des sélections qui reflètent la diversité des genres et des formes d'approche cinématographiques du monde. Elle en fait l'un des rares festivals de cinéma documentaire qui mettent l'accent sur le patrimoine et la mémoire du genre, tout en les faisant dialoguer avec la création contemporaine. Découvreur de jeunes talents, « Cinéma du réel » est tout aussi attentif aux cinéastes confirmés dont il donne à voir les dernières œuvres comme les films plus anciens. Le festival a ainsi contribué à révéler sur la scène internationale de nombreux réalisateurs, aujourd'hui connus du grand public.

La manifestation se partagera entre le Centre Pompidou, le Centre Wallonie-Bruxelles, le Forum des Images, le Nouveau Latina et plusieurs salles de la région Île-de-France. Sont annoncés : quatre compétitions (internationales, premiers films, films français, courts) ; une rétrospective Jean Rouch ; une rétrospective : Portugal, 25 avril 1974 ; À l'œuvre : Raymonde Carasco & Régis Hébraud ; La nuit a des yeux ; Arrested Cinema (le cinéma empêché en Russie) ; À la rencontre de John Berger, ainsi que des débats, rencontres, avant-premières, journées professionnelles...

AU FIL DES DÉPÊCHES

Poésie en liberté

La 16^e édition du concours Poésie en liberté se déroulera via internet du 2 janvier au 16 avril 2014. Il est ouvert aux lycéens et étudiants de 15 à 25 ans. Il s'agit d'envoyer un poème inédit, en vers ou en prose, de 30 vers ou lignes maximum. Le site propose aussi une « anthologie progressive de poésie de langue française » : « Chaque mois, nous publierons un poème inédit d'un poète actuel, accompagné d'une notice biographique. Cela permettra aux visiteurs de ce site, notamment aux jeunes qui souhaitent écrire (mais pas seulement), de se familiariser avec la poésie de notre époque. »

www.poesie-en-liberte.fr



12 Years a Slave en classe

D'accès facile, *Esclave pendant 12 ans*, qui vient de remporter plusieurs Oscar, permet d'aborder facilement en classe le récit et le thème de l'esclavage aux États-Unis. Sur le site Lettres histoire et géographie en LP de l'académie de Poitiers, une fiche invite et aide à utiliser l'œuvre en cours.

<http://ww2.ac-poitiers.fr>



31



Plongez dans l'été **Vacances pour tous !**

Séjours adultes/familles

- Villages de vacances à la mer, montagne et campagne.
- Location d'hébergement en France et à l'étranger.
- Plus de 200 destinations à découvrir en famille ou entre amis.

Séjours enfants/adolescents

- Centres de vacances avec activités sportives, artistiques et culturelles.
- Stages et séjours musicaux.
- Voyages et séjours linguistiques en Europe, Asie, Amérique, Océanie.



Retrouvez
tous nos séjours sur

www.vacances-pour-tous.org



Le secteur vacances de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Documentation gratuite sur simple demande :

Vacances pour tous - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20
Tél. : 01 43 58 95 66

Je souhaite recevoir gratuitement la (les) brochure(s) Vacances pour tous suivante(s) :

(cochez les cases correspondantes)

☐ **Adultes-Familles 2014**

France et étranger
Printemps/Été/Automne

☐ **Enfants et adolescents 2014**

France et étranger
Printemps/Été/Automne

☐ **Séjours linguistiques 2014**

Élèves/étudiants/adultes
Hiver/Printemps/Été

☐ **Arts et musiques 2014**

Enfants/adolescents/adultes
Hiver/Printemps/Été



☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. :

E-mail :